



ESPACIO, TIEMPO Y FORMA 6

AÑO 2018
NUEVA ÉPOCA
ISSN 1130-4715
E-ISSN 2340-1478

SERIE VII HISTORIA DEL ARTE
REVISTA DE LA FACULTAD DE GEOGRAFÍA E HISTORIA

UNED



ESPACIO, TIEMPO Y FORMA

AÑO 2018
NUEVA ÉPOCA
ISSN 1130-4715
E-ISSN 2340-1478

6

SERIE VII HISTORIA DEL ARTE
REVISTA DE LA FACULTAD DE GEOGRAFÍA E HISTORIA

DOI: <http://dx.doi.org/10.5944/etfvii.6.2018>



UNIVERSIDAD NACIONAL DE EDUCACIÓN A DISTANCIA

La revista *Espacio, Tiempo y Forma* (siglas recomendadas: ETF), de la Facultad de Geografía e Historia de la UNED, que inició su publicación el año 1988, está organizada de la siguiente forma:

- SERIE I — Prehistoria y Arqueología
- SERIE II — Historia Antigua
- SERIE III — Historia Medieval
- SERIE IV — Historia Moderna
- SERIE V — Historia Contemporánea
- SERIE VI — Geografía
- SERIE VII — Historia del Arte

Excepcionalmente, algunos volúmenes del año 1988 atienden a la siguiente numeración:

- N.º 1 — Historia Contemporánea
- N.º 2 — Historia del Arte
- N.º 3 — Geografía
- N.º 4 — Historia Moderna

ETF no se solidariza necesariamente con las opiniones expresadas por los autores.

Espacio, Tiempo y Forma, Serie VII está registrada e indexada, entre otros, por los siguientes Repertorios Bibliográficos y Bases de Datos: ERIH PLUS, ISOC (CINDOC), DICE, FRANCIS, PIO, Ulrich's, SUDOC, ZDB, Bibliography of the History of Art, REDIB, RESH, IN-RECH, LATINDEX, MIAR, Dialnet, e-spacio UNED, CIRC 2.0 (2016), DULCINEA (VERDE), Emerging Sources Citation Index (ESCI), CARHUS Plus + 2018 y Directory of Open Access Journals (DOAJ). En octubre de 2015 ocupa el puesto 10 en el Google Scholar Metrics (revistas de Arte en España).

UNIVERSIDAD NACIONAL DE EDUCACIÓN A DISTANCIA
Madrid, 2018

SERIE VII · HISTORIA DEL ARTE (NUEVA ÉPOCA) N.º 6, 2018

ISSN 1130-4715 · E-ISSN 2340-1478

DEPÓSITO LEGAL
M-21.037-1988

URL
ETF VII · HISTORIA DEL ARTE · <http://revistas.uned.es/index.php/ETFVII>

DISEÑO Y COMPOSICIÓN
Carmen Chíncoa Gallardo · <http://www.laurisilva.net/cch>

Impreso en España · Printed in Spain



Esta obra está bajo una licencia Creative Commons
Reconocimiento-NoComercial 4.0 Internacional.

DOSSIER

WEARING IMAGES

Edited by Diane H. Bodart

IMÁGENES PORTADAS

Editado por Diane H. Bodart



THE FLOWERING FOOT OF FLORA. DETAIL OF SANDRO BOTTICELLI, *PRIMAVERA*, LATE 1470S OR EARLY 1480S, TEMPERA ON PANEL, 202 X 314 CM, GALLERIA DEGLI UFFIZI, FLORENCE.

REVÊTIR L'ARMOIRIE. LES VÊTEMENTS HÉRALDIQUES AU MOYEN ÂGE, MYTHES ET RÉALITÉS

VESTIR EL ESCUDO DE ARMAS. LOS VESTIDOS HERÁLDICOS DE LA EDAD MEDIA, MITOS Y REALIDADES

Laurent Hablot¹

doi: <http://dx.doi.org/10.5944/etfvii.2018.22975>

Resumé

Notre imaginaire du costume médiéval est nourri par ces nombreuses représentations qui, dès le début du XIII^e siècle et jusqu'à la fin du Moyen Âge, nous présentent une façon singulière de porter l'image : le vêtement armorié. Toutefois, à lire les comptes ou à analyser plus précisément les textes narratifs ou les documents iconographiques, la réalité semble relativement différente et la diffusion de ces vêtements emblématiques nettement moins importante que l'iconographie ne le laisse penser. Même si le sujet demande à être approfondi, l'analyse des différents contextes d'utilisation de ces vêtements (guerre, tournois, rituels liturgiques et chevaleresques) et de leurs porteurs (chevaliers, dames, prélats, hérauts, animaux), permet de s'interroger sur les formes et les fonctions de ce support spécifique du signe héraldique.

Mots clé

Armoirie ; vêtement héraldique ; Moyen Âge ; formes et fonctions de l'image héraldique

Resumen

Nuestro imaginario sobre la indumentaria medieval se alimenta de numerosas imágenes que, desde inicios del siglo XIII y hasta el final de la Edad Media, nos presentan una manera singular de encarnar la imagen: el vestido heráldico. Sin embargo, cuando se leen los libros de cuentas o cuando se analizan con más detenimiento los textos narrativos o los documentos iconográficos, la realidad se nos muestra diferente y la difusión de estos vestidos emblemáticos se nos muestra menos importante de lo que podría hacer creer la iconografía. A falta de una mayor investigación sobre el tema, el análisis de diferentes contextos de utilización de estos vestidos (guerra, torneos, rituales litúrgicos y caballerescos) y de sus portadores (caballeros,

1. Ecole Pratique des Hautes Etudes, Paris Sciences et Lettres, IV^e section, chaire d'emblématique occidentale. Membre du SAPRAT (EA 4116). C. é.: laurent.hablot@ephe.sorbonne.fr

damas, prelados, heraldos o animales) permiten que nos interroguemos sobre las formas y las funciones de este soporte específico de signo heráldico.

Palabras clave

Emblema; vestido heráldico; Edad media; formas y usos de la imagen heráldica.

.....

PARMI LES IMAGES portées sur soi au Moyen Âge, les signes emblématiques occupent une place importante. Cette étroite relation entre le corps et l'emblème s'explique d'abord par les fonctions sémiologiques de ce type de signes qui permet de renseigner sur l'identité de la personne, son appartenance à un groupe familial, féodal, religieux, politique ou social. En raison précisément de cette variété d'informations, les types d'emblèmes portés sont multiples et les manières de le faire nombreuses, précises et évolutives. On pourrait ainsi évoquer les broches de pèlerinage, les habits des ordres religieux, les marques valorisantes ou infamantes comme la rouelle ou les flétrissures qui sont autant d'images emblématiques portées sur le corps. Mais parmi les nombreux supports de ces signes, le vêtement constitue assurément le cadre le plus fréquent et le plus imposant.

Le cas des emblèmes développés aux XIV^e et XV^e siècles, les *devises*, ces signes figurés associés à des couleurs et/ou des sentences verbales, trouve d'ailleurs dans cette mise en forme vestimentaire, les livrées, un de ses principaux développements². Signe singulier d'une personne, la devise peut aussi être utilisée conjointement par un groupe choisi de fidèles de différentes conditions. Ceux-ci sont invités au partage du signe et à son usage public par l'intermédiaire de broches d'orfèvrerie ou de simples agrafes d'étain, de somptueux bijoux (colliers, bagues, broches) ou de plus modestes insignes de fonctions (l'émail du héraut ou du messenger par exemple). Mais ce sont surtout des vêtements uniformes qui constituent les principaux relais pour porter l'image. Inspirées des habits des ordres religieux ou des confréries et des tenues d'offices, ces livrées colorées et chargées d'emblèmes permettent de décliner le vêtement emblématisé du « patron » ou du prince en autant d'avatars dont la qualité et l'intensité emblématique déclinent à mesure que l'on s'éloigne du prototype par le sang, le rang ou la fonction. Ces livrées vestimentaires emblématiques, connaissent leur apogée au début du XV^e siècle avant de lentement se dévaloriser au profit de vêtements plus sobres, pour ne plus subsister que dans les tenues uniformes des gardes du corps et des armées d'ordonnance.

Déjà étudiée dans de précédents travaux³, cette question relative à la façon de porter la devise à la fin du Moyen Âge, m'invite à revenir ici plus spécifiquement sur l'usage des vêtements héraldiques qui ont précédé puis ont cohabité avec ces livrées à la devise mais qui, mettant en scène un autre type d'image et fondés sur une chronologie distincte, procèdent d'autres fonctions et soulèvent des questions différentes. Nous nous bornerons en revanche ici à l'étude des seuls vêtements, excluant les nombreux autres supports qui permettent de porter sur ou près de soi

2. Qu'il me soit permis de renvoyer ici à mes travaux de thèse (HABLOT, Laurent: *La Devise, mise en signe du prince, mise en scène du pouvoir*, (thèse doctorale non publiée), Université de Poitiers, 2001) et aux articles qui en sont issus par exemple HABLOT, Laurent: «Le double du prince. Emblèmes et devises à la cour: un outil politique», in PAVIOT, Jacques et alii (eds.): *La cour du prince*. Paris, 2011, pp. 281-299.

3. PIPONNIER, Françoise: *Costume et vie sociale. La cour d'Anjou (XIV^e-XV^e s.)*. Paris – La Haye, Mouton, 1970 (*Civilisations et sociétés*, 21) ; PIPONNIER, Françoise et MANNE, Perrine: *Se vêtir au Moyen Âge*. Paris, A. Biro, 1995 (*Essais*) ; HABLOT, Laurent: «En chair et en signes. Le corps héraldique et emblématique du prince au cœur des rituels de cour», in MARCHANDISEE Alain (ed.): *Le corps du prince. Micrologus XXII* (2014), pp. 657-658 ; VASSILIEVA-CODOGNET, Olga: «L'étoffe de ses rêves: le vêtement du prince et ses parures emblématiques à la fin du Moyen Âge», in *Se vêtir à la cour en Europe, 1400-1815*. Villeneuve d'Ascq, 2011, pp. 43-66.

l'image héraldique : armes (écus, heaume ou ailettes), insignes de fonction (masses et broches, armes), enseignes (bannières et pennons), ornements vestimentaires textiles (bourses et ceintures) ou orfèvrés (bijoux)⁴. Ces éléments s'inscrivent bien entendu dans le sujet, soit qu'ils complètent l'information fournie par le vêtement, soit qu'ils constituent la principale forme de marquage retenue. Mais leur analyse étend toutefois le sujet à des dimensions qui ne peuvent être traitées dans le cadre restreint ce présent travail.

Notre imaginaire du costume médiéval est en effet nourri par ces nombreuses images qui, dès le début du XIII^e siècle et jusqu'à la fin du Moyen Âge, nous présentent des hommes et des femmes en vêtements armoriés : nobles chevaliers partant au combat, hérauts et valets vêtus aux armes de leur maître, gentes dames et puissants ecclésiastiques figurés sur des sceaux, des vitraux, des miniatures, des pierres tombales parés de somptueux atours armoriés. Toutefois, à lire les comptes ou à analyser plus précisément les textes narratifs ou les documents iconographiques, la diffusion de ces vêtements armoriés semble nettement moins importante que l'iconographie ne le laisse penser de prime abord. Très peu de ces artefacts ont d'ailleurs été conservés et l'archéologie matérielle renseigne bien mal le sujet. Même si la question du vêtement armorié demande encore à être largement approfondie, à la lumière des sources comptables notamment, un point sur cet objet peut déjà être établi à partir des données connues et de leurs contextes respectifs. Il permettra de s'interroger sur les formes et les fonctions de ce support spécifique du signe héraldique.

DE L'USAGE DE LA COTTE ARMORIÉE

Le champ de bataille

Lorsque l'on songe aux vêtements armoriés portés au Moyen Âge, celui du chevalier est sans aucun doute le premier qui vient à l'esprit et qui complète cette image diffusée dès le milieu du XIII^e siècle du chevalier en grande tenue héraldique dont les emblèmes se répètent à l'envi sur le bouclier, la bannière, la cote d'arme, les ailettes d'armure, le cimier du heaume, la housse du cheval (Figure 1)⁵.

L'historiographie récente est pourtant revenue sur l'idée trop rapidement établie selon laquelle ces signes héraldiques seraient nés sur les champs de batailles comme signes de reconnaissance permettant d'identifier individuellement des chevaliers rendus méconnaissables par les perfectionnements de leur équipement défensif⁶.

4. Voir par exemple le cas du partage de la fleur de lis dans HABLOT, Laurent: «Sous les fleurs de lis. L'utilisation des armoiries royales comme outil de gouvernement par les Capétiens directs», AURELL, Martin (éd.): *Convaincre et persuader : communication et propagande aux XII^e et XIII^e siècles*. Turnhout, Brepols, 2007, pp. 615-648.

5. Thibaud VI de Blois, comte de Chartres (†1218) vitrail offert à la cathédrale de Chartres (verrières hautes du Chœur, vitrail 109).

6. AILES, Adrian: «The knight, heraldry and armour: the role of recognition and the origins of heraldry», in HARPER-BILL, C. et Harvey, R. (eds.): *Medieval Knighthood IV: Papers from the Fifth Strawberry Hill Conference*. Woodbridge, Boydell Press, 1992, pp. 1-21; JONES, R. W.: «Identifying the warrior on the pre-heraldic battlefield», *Anglo-Norman Studies* 30, 2008 (pour 2007), pp. 154-167. Voir aussi, du même auteur, ««What banner thine?» The banner as symbol of identification, status and authority on the medieval battlefield», *The Haskins Society Journal* 15, 2006, pp. 101-109 et surtout *Bloodied Banners. Martial Display on the medieval Battlefield*. Woodbridge, Boydell Press,



FIG. 1A Y 1B. THIBAUD VI DE BLOIS, COMTE DE CHARTRES (†1218) VITRAIL OFFERT À LA CATHÉDRALE DE CHARTRES (VERRIÈRES HAUTES DU CHŒUR, VITRAIL 109).

L'efficacité sémiologique d'une telle mise en signe est très improbable. En effet, si l'on retient l'exemple d'un modeste mêlée (de l'ordre de 25 chevaliers de part et d'autre), celle-ci mettrait en action 50 armories, plus ou moins visibles et lisibles au gré du combat, et sous-entendrait que les combattants, chevaliers et piétons des deux camps seraient tous capables, dans la furie de la bataille, de mémoriser ces signes, de distinguer les homonymes (il n'est pas rare de trouver des cousins et des frères dans les camps adverses), de décoder les brisures, avant de savoir à qui s'en prendre. Cela semble bien improbable et conduirait un signe de reconnaissance à devenir source de confusion. Ce constat n'empêche pas ces emblèmes d'être bel et bien portés, mais dans des contextes précis sur lesquels nous allons revenir. D'après les sources iconographiques d'ailleurs, un des premiers supports de l'armoirie, après la bannière, le bouclier et la housse du cheval, reste le vêtement de corps du chevalier⁷.

À en croire les sceaux, ce vêtement est à l'origine une sorte de longue tunique, assez proche du bliaud féminin. D'abord portée sur le long haubert de maille apparu dans les années 1150, ce vêtement diminue progressivement en longueur pour devenir, vers 1210, un sarrau ou une cotte à mi cuisses, serrée à la ceinture, sans manche, à jupe fendue devant et derrière. D'après les images, notamment les sceaux, les vitraux, les peintures murales, ou les miniatures, ce « survêtement », souvent monochrome, composé d'étoffe précieuse ou bariolée, n'est pas armorié avant les années 1220⁸, même s'il peut déjà, par sa couleur ou son motif, remplir de possibles

2010. Voir encore HABLLOT, Laurent: «Entre pratique militaire et symbolique du pouvoir, l'écu armorié au XII^e siècle», in METELO DE SEIXAS, Miguel et ROSA, M. de Lurdes (eds.): *Estudos de Heráldica medieval*, Lisbonne, Instituto de Estudos Medievais, 2012, pp. 143-165.

7. Abondamment illustrée, cette cotte qualifie même l'armoirie, par métonymie, dans la langue anglaise dès le milieu du XIV^e siècle (*coat of arms*) quand d'autres langues européennes retiennent plutôt comme principal support le bouclier.

8. DEMAY, Germain: *Le costume au Moyen Âge d'après les sceaux*. Paris, A. Pillet et D. Dumoulin, 1880, cite pour premiers exemples le sceau de Savary de Mauléon de 1225 ou celui d'Henri d'Avaujour de 1231. Une des plus

fonctions emblématiques collectives⁹. Passée cette date et jusqu'à la fin du XIV^e siècle, les cottes armoriées se multiplient sur les images même si nombre d'entre elles figurent aussi des vêtements anépigraphes. Dans le cas des vêtements héraldiques, différentes mises en forme s'observent : exploitation de l'ensemble du cadre fourni par le vêtement pour figurer l'armoirie répétée sur le torse et le dos ; figuration de grands écus armoriés ou encore semé d'écussons aux armes¹⁰. Le premier théoricien du blason, le juriste bolonais Bartolde (Bartolo da Sassoferrato) s'est d'ailleurs attaché à décrire dans son *De Insigniis et Armis* (v. 1355)¹¹, la façon de mettre en signe le vêtement comme il l'a fait du monument, de la housse du cheval ou de la bannière :

parfois comme je l'ai dit, ces armes se portent sur le vêtements des hommes ; dans ce cas, ce qui est considéré comme la partie supérieure des armes doit être tourné vers la tête de l'homme, celle qui au contraire est considérée comme inférieure, vers les pieds. Ainsi est peint sur la face avant, comme sur la poitrine, la partie la plus nobles des armes qui doit regarder à dextre : ce côté là en effet par principe est la plus noble partie comme cela a été dit précédemment. Quand à ce qui est peint sur le dos de l'homme, cela reste incertain....

Ce vêtement héraldique est documenté par de rares mentions comptables¹² ou narratives et quelques fragments conservés dont on a souvent du mal à resituer l'usage originel¹³. Parmi les attestations des comptes retenons celles relevées par Frédérique Lachaud pour la période 1270-1300, principalement fournies par la comptabilité royale anglaise et quelques comptes privés, et qui illustrent les différentes techniques utilisées : broderies, appliqué, peinture ou même écussons de métal ou de parchemin peints et cousus. Pour les sources narratives, Jean Froissart rapporte par exemple dans ses chroniques que John Chandos le jour de la sa mort (1370) était « vestis dessus ses armeures, d'un grand vestements qui li batoit jusques en terre, armoiié de ses armoieries, d'un blanc samit à deux pelz aguisiés de gueules, l'un devant et l'autre derrière »¹⁴. Un vêtement peut-être déjà suffisamment démo-

anciennes peintures murales qui représente ce type de vêtements armoriés se trouve dans l'église de Coicy en Picardie. Datée des années 1210, elle représente un sire de Coucy et un sire de Châtillon chargeant à lance couchée avec écu, bannière, housse et b্লাuid aux armes.

9. AILES, Adrian: «Heraldry as markers of Identity in the Medieval Literature. Fact of Fiction», in GIRBEA, Catalina, HABLLOT, Laurent (éds.): *Marqueurs d'identités dans la littérature médiévale*. Rennes, PUR, 2014, pp. 181-191.

10. Voir par exemple ces variantes dans le *Codex Manesse* (Heidelberg, UB, cod. Pal. Germ. 848).

11. BARTOLO da SASSOFERRATO, *De Insigniis et Armis*. CIGNOGNI, Mario (ed.), Roma, Pagnini, 1998, Chap. 17.

12. LACHAUD, Frédérique: «Armour and military dress in thirteenth- and early fourteenth-century», in STRICKLAND, Matthew: *Armies, Chivalry and Warfare in Medieval Britain and France. Proceedings of the 1995 Harlaxton Symposium*. Stamford, P. Watkins, 1999, pp. 344-369 (*Harlaxton Medieval Studies*, 7) ; «An aristocratic wardrobe of the late thirteenth century: the confiscation of the goods of Osbert de Spaldington in 1298», *Historical Research. The Bulletin of the Institute of Historical Research*, 67, 1994, pp. 91-100 et «Embroidery for the court of Edward I (1272-1307)», *Nottingham Medieval Studies*, 37, 1993, p. 33-52.

13. C'est le cas d'un fragment de textile armorié des années 1260 aux armes des familles anglaises de Redvers et de Fortz ensuite utilisé comme protection pour le grand sceau royal anglais sous Henry III (†1372). Londres, British Museum, (acc. no. 1856,0819.1). Sur cette pièce voir PRITCHARD F.: «Two royal Seal Bages from Westminster Abbey», *Textile History*, 20, 1989, pp. 225-234.

14. JEANFROISSART, Jean: *Chroniques*, LUCE, Siméon et RAYNAUD, Gaston (eds.), Paris, Renouard, 1869-1899, L. t. VII, p. 202.

dé pour que l'auteur le remarque. Mais l'enquête dans les sources écrites reste en grande partie à conduire.

Les images qui énoncent ce type de tenues sont en revanche très nombreuses. Selon elles, la forme de cette cotte évolue encore à la fin du XIV^e siècle vers un vêtement très ajusté qui épouse l'armure de torse et qui est de plus en plus fréquemment représenté armorié. On peut par exemple citer, pour cette période, le témoignage des nombreuses représentations en armes d'Édouard prince de Galles que l'on peut heureusement confronter avec sa cotte armoriée déposée à Canterbury jointe à sa panoplie chevaleresque lors de l'offrande funéraire de 1376 et encore conservée (Figures 2 et 3)¹⁵.



FIG. 2. ÉDOUARD III ACCORDE LA GUYENNE À SON FILS ÉDOUARD DE WOODSTOCK, DIT LE PRINCE NOIR EN 1362 (LONDRES, BL, MS. LAT. COTTON NERO D. VI FOL. 31).



FIG. 3. LA COTTE D'ARMES DU PRINCE NOIR DÉPOSÉE À CANTERBURY POUR L'OFFRANDE CHEVALERESQUE DE SES FUNÉRAILLES.

À l'extrême fin du XIV^e siècle, cette « cotte à armer » comme la qualifient désormais les sources, prend de nouveau de l'ampleur et devient un court manteau fendu, ajusté ou très ouvert, « volant », à l'instar du *tabard* partagé avec les hérauts d'armes sur lequel nous reviendrons. Cette cotte armoriée connaît un grand succès dans la représentation des élites aux XV^e et XVI^e siècles, en particulier dans l'iconographie funéraire ou celle de la contemplation béatifique que l'on retrouve tant sur les folios de dédicace des livres d'heures que sur les vitraux, les retables ou les peintures murales. Souvent figuré en armure complète, l'épée au côté, paré de sa cotte armoriée, le commanditaire, dans une attitude d'hommage féodal (voir infra)

15. Édouard III accorde la Guyenne à son fils Édouard de Woodstock, dit le prince Noir en 1362 (Londres, BL, Ms. Lat. Cotton Nero D. VI fol. 31) ; La cotte d'armes du Prince noir déposée à Canterbury pour l'offrande chevaleresque de ses funérailles en 1376.



FIG. 4. EGLISE SAINT FIACRE DE GUENGAT (29), VERS 1500. SAINTE CATHERINE PRÉSENTANT UN COUPLE DE DONATEURS.

y fait publiquement état de son statut de noble chevalier, qu'il soit d'extraction ou de récente acquisition (Figure 4)¹⁶.

Le contexte précis de l'utilisation de ce vêtement interroge pourtant. Les sources restent assez contradictoires à ce sujet dans la mesure où les images répètent à l'envi des scènes de chevaliers en grande tenue héraldique tandis que les textes restent finalement fort discrets ou très contextuels. Les sources comptables ne sont pas non plus d'un grand secours, et si, dans les comptes de la fin du Moyen Âge, les livrées à la devise sont amplement renseignées, les mentions de vêtements armoriés restent exceptionnelles, y compris dans les comptes de l'Ecurie relatifs à l'équipement de guerre et de tournoi des rois de France. Par ailleurs les comptes indiquent rarement le contexte d'utilisation des rares vêtements armoriés qu'ils mentionnent. Il est donc souvent difficile d'établir si les images énoncées renvoient davantage au tournoi qu'à la guerre ou si elles ne sont pas d'abord allégoriques plutôt que l'exacte transcription de pratiques réelles.

Il a en effet été établi que, sur le champ de bataille des XIII^e et XIV^e siècles, l'héraldique se distribuait sans doute bien davantage sur des signes collectifs et sous des formes communautaires, organisant la concentration et les mouvements des troupes, plutôt que sur les équipements personnels et dans une dimension individuelle (l'usage du bouclier à la guerre disparaît d'ailleurs progressivement à partir du milieu du XIV^e siècle), à l'exception notable des chefs d'armées ou de « batailles » qui devaient pouvoir être identifiés et servir d'étendard au sens propre du terme. Cette pratique justifie l'essentiel des mentions de vêtements armoriés sur les champs de bataille du Moyen Âge et même sans doute la présence de sosies portant des vêtements armoriés identiques à l'exemple du maréchal Henri de Courances¹⁷, capitaine général de l'armée de Charles d'Anjou, « chevalier très sûr et hardi » qui fut « occis et demembrez » [...] « découpé pièce à pièce » à l'issue de la bataille de Tagliacozzo le 22 août 1268 « pour avoir celui jour vêtu les armes du roi », ou encore de ces sosies héraldiques présents aux côtés de Jean le Bon sur le champ de bataille de

16. Eglise Saint Fiacre de Guengat (29), vers 1500. Sainte Catherine présente un couple de donateurs.

17. « Celi Henri le gonfalonnier [...] qui représentait la présence du roi par la noblesse des armes dont il portait le signe, ja soit ce que se desfendist moult, fut en la parfin détrenché membre à membre par ses anemis pour ce qu'il estoit en armes du roy », Primat, *Chronique*, éd. par H. Brosien dans les *Monumenta Germaniae historica, Scriptores*, t. XXVI, p. 582 et 657-660. Voir aussi STEIN, H.: *Henri de Courances, maréchal de France (1255-1268)*. Paris, Picard, 1892.

1892. Voir aussi Archivio di Stato, Registres angevins 2, fol. 16b ; 4, fol. 176 ; 6, fol. 13 cités dans Durrieu, P. : *Les archives angevines de Naples*, 2, Paris, 1887, p. 311.

Poitiers en 1356¹⁸. Parmi quelques occurrences de vêtements armoriés en contexte militaire, citons cet épisode durant lequel le duc de Brabant, quand il rejoint en hâte la mêlée d'Azincourt en 1415 : « print une des bannières (armoriée) de ses trompettes et y fit un pertuis par le milieu dont il fist cottes d'armes »¹⁹ ; ou encore, quelques années plus tard, en 1421, le duc de Bourgogne peu avant la rencontre de Mons-en-Vimeu, qui fait porter au sire de la Vieville sa propre cotte d'armes, « les François, quoique peu nombreux, voyant ce grand appareil, se précipitèrent sur [lui], qu'ils prirent pour le duc lui-même », citation qui confirme la valeur de topoï de cet épisode²⁰. Les exemples relevés par Max Prinnet dans les chroniques de Froissart confirment également cette réalité²¹, bien que l'auteur n'y voit que la preuve d'un usage généralisé des cottes armoriées sur les champs de bataille de la guerre de Cent Ans alors que plusieurs de ses exemples mériteraient d'être replacés dans leur contexte et renvoient sans doute plutôt à des cottes d'apparat réservées soit au chef d'armée soit à des cérémonies chevaleresques annexes sur lesquelles nous reviendrons. Il est probable que les rituels tels que les parades de départ en campagne ou les montres aient en effet été l'occasion de tels déploiements héraldiques qui motivent d'ailleurs parfois l'établissement d'armoriaux occasionnels.

En ce qui concerne le vêtement de guerre de l'homme d'armes, le développement des livrées à devise accélère sans doute dès la fin du XIV^e siècle le déclin de l'héraldique vestimentaire militaire et, après avoir habillé la maison militaire des princes et souverains, s'impose dans plusieurs états européens après les réformes des Compagnies d'Ordonnance. De plus, dès les années 1430, les croix nationales, apparues dès le milieu du XIV^e siècle dans les guerres de Guyenne, prennent le pas sur toutes autres formes de signes collectifs ou individuels, à l'exception de la garde du corps qui conserve la livrée colorée jusqu'au début du XVI^e siècle.

Tournois

La situation diffère peut-être au tournoi, contexte dans lequel la prouesse individuelle est valorisée surtout à partir du développement de la joute, en marge des mêlées d'équipes (béhourds). Mais là encore, il convient de ne pas surestimer le rôle des vêtements armoriés dans ce contexte. Les sources relatives au tournoi nous figurent certes des images de chevaliers en grande tenue armoriée, à l'instar

18. PRINET, Max: «Les usages héraldiques au XIV^e siècle d'après les Chroniques de Froissart», *Annuaire bulletin de la Sté d'Histoire de France*, 1916, pp. 3-16, ici p. 5.

19. D'après LEFEBVRE DE SAINT-REMI, Jean, *Histoire de Charles VI*, cité dans GAY, Victor: *Glossaire archéologique du Moyen Âge et de la Renaissance*. Paris, Librairie de la Société bibliographique, 1928, p. 451.

20. CHARTIER, Jean: *Chronique de Charles VII*, VALLET DE VIRVILLE, A. (éd.), Paris, Chez P. Jannet, 1858, t. 1, p. 20. Je remercie pour cette information M. Julien de Palma, préparant actuellement, à l'Université de Lille III, une thèse sur «l'image du duc de Bourgogne en guerre» sous la direction de Bertrand Schnerb.

21. PRINET, «Les usages héraldiques». L'auteur cite en 1340, Jean de Hainaut, seigneur de Beaumont, qui reconnaît un chevalier «par ses parures» (inclue la cotte ?) et renvoie au récit de Crécy en 1346 où les hérauts identifient les morts à leurs cottes d'armes («Adonc eut conseil li rois qu'il envoieroit cercier les mors, à savoir quel signeur estoient là demoret. Si furent ordonné doi moult vaillant chevalier pour là aller, et en lor compaignie troi hirault pour recognoistre les armes, et doi clerch pour registrer et escrire les noms de chiaux qu'il trouveroient» (Froissart, *Chroniques*, éd. S. Luce, t III, p. 190). L'auteur parle-t-il nécessairement d'armoiries portée sur le vêtement ? Il peut aussi s'agir pour les hérauts de reconnaître des bannières ou d'autre supports héraldiques (bijoux, armes, équipement).



FIG. 5. LA MÊLÉE DANS LE LIVRE DES TOURNOIS. TRAITÉ DE LA FORME ET DEVIS COMME ON PEUT FAIRE LES TOURNOIS, PARIS (BNF, MS. FR. 2695, FOL. 100 V°).

du magnifique *Codex Manesse* peint vers 1330²² ou, un siècle plus tard, du splendide *Armorial équestre de la Toison d'or*²³, mais très peu de sources normatives renseignent ces vêtements et l'exemple du *Livre des Tournois du roi René*, peint vers 1460 par Barthélemy d'Eyck et figurant un tournoi imaginaire et des scènes très archaïsantes,

22. *Codex Manesse* (Heidelberg, UB, cod. Pal. Germ. 848), voir par exemple les folios 328 et 364 mais aussi 18, 29, 31, 47, 79, 99, etc. Notons que toutes les scènes figurant des cottes armoriées ne concernent pas exclusivement le tournoi mais évoquent également la guerre et que les tournoyeurs portent assez régulièrement des cottes bariolées mais différentes de leurs armes.

23. Paris, Bibl. de l'Arsenal, Ms. 4790, vers 1435.

doit nous mettre en garde contre une lecture trop crédule de ces images (Figure 5)²⁴. Les étapes rituelles du tournoi qui y figurent nous présentent en effet un déploiement de cottes héraldiques que toutes les sources contemporaines, récits de tournois comme le *Pas de Saumur* ou mentions de comptes, remettent en cause. À cette date la devise a pris le pas sur l'héraldique, dans les lices notamment, et rares sont les joueurs s'exposant encore en tenues aussi exhaustivement armoriées.

Adoulements, défis d'armes et tribunaux

Aux côtés de la guerre et des tournois, d'autres rituels guerriers peuvent encore avoir été l'occasion de revêtir de telles tenues armoriées.

L'entrée en chevalerie est assurément une occasion importante de déploiements héraldiques. Les sources, textes et images, restent hélas assez discrets sur ce point et insistent davantage sur la remise de la bannière et de l'écu que sur celle d'une hypothétique cotte armoriée. Ce sont par exemple d'avantage les parrains qui apparaissent revêtus d'armoiries, plutôt que l'impétrant, sur les représentations des adoulements des enfants de France des *Grandes Chroniques*²⁵. L'enquête reste donc à conduire.

Entre la guerre et le tournoi, le défi d'armes reste un rituel peu étudié mais que les sources iconographiques décrivent presque toujours comme une cérémonie haute en couleurs où l'héraldique tient une place importante. Qu'il s'agisse du duel judiciaire figuré en marge des *Heures de Marguerite d'Orléans* vers 1430 (Figure 6)²⁶ ou des illustrations du *Combat des Trente* tenu à Mauron en 1351²⁷, on y trouve à chaque fois mention des cottes d'armes des combattants, possible reflet d'une pratique bien réelle. Une lecture plus attentive des sources narratives de ces duels judiciaires apporterait sans doute d'importantes informations.

Les justices chevaleresques et féodales restent enfin des contextes favorables pour la mise en scène de l'héraldique. Ces signes servent notamment à baliser l'espace de justice au moyen de décors peints, d'enseignes ou d'écus suspendus, de tapisseries armoriées. Mais l'héraldique seigneuriale est également exposée sur le corps même du juge qui siège parfois en armes, paré de son écu et sans doute vêtu de sa cotte armoriée. Les lits de justice royaux exploitent amplement cette mise en scène héraldique du souverain²⁸ mais il conviendrait encore d'explorer les images ou les descriptions des jugements seigneuriaux ou des tribunaux des maréchaux et de distinguer la justice rendue en tenue civile ou militaire.

24. La mêlée dans le livre des Tournois. *Traité de la forme et devis comme on peut faire les tournois*, Paris, BnF, Ms. Fr. 2695, fol. 100 v°.

25. Voir par exemple la représentation de l'adoubement de Louis X, en robe aux armes de Navarre, par Edouard II d'Angleterre en robe armoriée, approuvé par le roi Philippe le Bel, également paré des vêtements fleurdelisés. *Chroniques de France*, Paris, BnF, Ms.

26. *Heures de Marguerite d'Orléans*, Paris, BnF, Ms. Lat, fol. 160 (détail).

27. *Chroniques et Hystoires de Bretons*, Paris, BnF, Ms. Fr. 8266, fol. 240. Les combattants portent des cottes aux croix nationales (rouge pour les Anglais, noires pour les Bretons) mais Beaumanoir porte une cotte armoriée.

28. Parmi divers exemples on pourrait citer le procès de Robert d'Artois et le lit de Justice de Vendôme.



FIG. 6. UN DÉFI D'ARMES, *HEURES DE MARGUERITE D'ORLÉANS*, (PARIS, BNF, MS. LAT, FOL. 160 (DÉTAIL).

Un marqueur social compensatoire ?

La cotte héraldique militaire semble pourtant connaître un regain d'intérêt à partir des années 1450 comme en témoignent de multiples représentations, vitraux, tableaux de dévotion, pierres tombales²⁹. Mais, là encore, il convient de ne pas se laisser tromper par ces sources. Ces cottes armoriées restent virtuelles et ne correspondent pas nécessairement à des vêtements réels. Il s'agit le plus souvent d'images réalisées pour un groupe déterminé – les « hommes nouveaux » soucieux de soigner leur image chevaleresque ou l'ancienne noblesse jalouse de ses prérogatives – avec des intentions très particulières et une fonction de mémoire essentielle. Ce renouveau iconographique de la cotte armoriée s'explique peut-être par un effet de mode lié aux besoins de manifestations héraldiques symboliques d'une nouvelle élite sociale. Il est plus sûrement encore l'expression d'un effet de compensation lié à la disparition certaine, dans la réalité vestimentaire, des tenues héraldiques.

S'il est donc difficile de nier l'existence de ces tenues armoriées portées par l'aristocratie militaire, leurs utilisateurs et les contextes d'utilisations exacts restent encore assez confus. Ils se précisent en revanche dans l'usage civil ou rituel de tels ornements.

VÊTEMENTS HÉRALDIQUES RITUELS

Les sources médiévales, textes et images, nous renseignent en effet également sur l'usage de vêtements héraldiques hors des contextes militaires ou para-militaires de la guerre et du tournoi, dans le contexte civil des grands rituels monarchique ou féodaux. Là encore les images sont souvent plus disertes que les textes.

Le sacre

En France, le principal exemple de l'usage « civil » du vêtement héraldique est bien entendu le sacre. C'est d'ailleurs dans ce contexte et via le costume que sont connues les premières attestations des fleurs de lis comme emblème puis armoirie du roi de France. À en croire Hervé Pinoteau, dès le sacre de Philippe Auguste en 1179, la totalité des vêtements de la cérémonie (chausses, tuniques, surcot, bottines) sont ornés de ce signe, en particulier le manteau³⁰. Ce parement, à l'origine simplement rehaussé d'un galon aux lis (il reste d'ailleurs sous cette forme sur les sceaux de majesté jusqu'à la fin du Moyen Âge)³¹, ne devient apparemment intégralement armorié qu'à partir de la seconde moitié du XIV^e siècle. Les images du sacre relaient cette mutation, curieusement en contradiction avec le discours des sceaux, qu'illustrent bien les deux *ordines* datés, pour l'un, du règne de saint Louis, pour l'autre, du règne de Charles V³².

29. Par exemple, Guillaume Rolin en prières, *Heures de Guillaume Rolin*, Madrid, Biblioteca Nacional, Ms. Madrid Res., vers 1490 ; Simon de Varie en prières, *Heures de Simon de Varie*, Malibu, J. Paul Getty Museum, Ms. 7, vers 1455.

30. PINOTEAU, Hervé : *La symbolique royale française V^e-XVIII^e siècles*. La Roche-Rigault, 2003.

31. DALAS, Martine : *Corpus de sceaux français du Moyen Âge : Les sceaux des rois et de régence*. Paris, Archives Nationales, 1980.

32. Le Goff, Jacques et alii (eds.) : *Le sacre royal à l'époque de Saint Louis*. Paris, Gallimard, 2001 (édition du Ms. Lat. 1246 de la BnF) et *L'Ordo de Charles V* (Londres, B. L., Ms. Tiberius B VIII). *Les Grandes Chroniques de France* commandées par Charles V reprennent de nombreux éléments du rituel (Paris, BnF, Ms. Fr. 2813).

Ce vêtement fleurdelisé devient même le support de gloses à l'instar de celles de Jean Golein, qui, dans son *Traité du sacre*, construit un parallèle entre la voûte céleste et les couleurs royales en comparant le manteau fleurdelisé qui couvre le corps du roi au ciel qui couvre le royaume.

Quand il s'agit encore de figurer le roi en majesté, dans les nombreux contextes où il met en scène cette dimension sacrée de son autorité, comme les entrées, les lits de justice, les réceptions diplomatiques, les mariages, les funérailles, les hommages et adoubements ou les cérémonies de cour, c'est presque toujours cette longue robe fleurdelisée et doublée d'hermine qui est retenue. L'iconographie du règne de Charles V, miniatures, vitraux et sculptures, en fait d'ailleurs l'unique tenue du sage roi qui confond en un même vêtement le manteau du sacre et la robe de docteur avec rabats sur le col et galons d'hermine sur l'épaule³³. Ce choix fera l'objet d'importants débats quand son fils Charles VI délaissera cet ornement pour des habits à la mode ou pire, des livrées ornées de devises, les siennes ou celles des princes de sa cour. La plupart des théoriciens de la royauté s'en sont lamentés, Philippe de Mézières en tête, insistant par là-même sur l'effet visuel et politique produit par le roi en tenue héraldique³⁴ :

Beau filz, il t'est demoustré que entre tous ceulz du royaume de Gaule, par dessus tous les grans seigneurs de la nef françoise, en habit royal, Beau tresdoulz Filz, tu doys estre apparans et different en tes atours et vestemens. Quel merveille ! car en ta personne royale, qui est enoincte et sacree de l'huile du ciel, doit estre representee dehors par habit honneste et differant des autres une auctorité royale et, s'il peut dire, divine, par laquelle solennelle apparence de habit royal la veue de tes subgiez, bons et loyaux, soit esmeue envers toy a une grande reverence, amour et obeissance, et les mauvais a une terreur et doubtance.

Le précepteur du jeune Charles VI avait parfaitement perçu la valeur performative de ce vêtement fleurdelisé, véritable métaphore du royaume en même temps que rappel permanent de l'onction du sacre³⁵, et insiste sur la différence comme valeur clef de la communication politique : tout le contraire de la livrée à devise qui mise sur l'uniformité, le partage et la ressemblance. Ses réticences n'empêchent toutefois pas le roi d'entrer dans Paris en robe fleurdelisée en 1380, ni son épouse Isabeau de Bavière d'apparaître dans cette même tenue lors des fêtes de 1389, pratique encore inédite pour la reine³⁶. Les derniers rois du Moyen Âge retiennent la

33. SHERMAN, Claire Richter: *The Portraits of Charles V of France (1338–1380)*. New York, New York University Press, 1969.

34. PHILIPPE DE MEZIERES, *Le Songe du Vieil Pèlerin*, COOPLAND, George William (ed.), Cambridge, 1969, p. 208-209. Le Religieux de Saint-Denis se contente de se faire l'écho des contestations qui s'élèvent autour de lui : «on lui reprochait aussi de ne point se conformer aux usages de ses ancêtres, et de n'avoir pris que rarement et avec répugnance les ornements royaux, c'est-à-dire le manteau et la robe traînante», *Chronique du Religieux de Saint-Denis*, BELLAGUET, Louis-François. (ed.). Paris, reprint 1994, p. 567.

35. Pratiquement et symboliquement, le vêtement porté le jour du sacre garde dans sa trame l'huile miraculeuse de l'onction. Les souverains anglais conserveront de la même manière le chapeau coiffé le jour du sacre et imprégné du chrême, avec lequel ils se font parfois inhumer.

36. Isabeau de Bavière est à cette occasion revêtue d'une robe de soie toute semée de fleurs de lis d'or» (Religieux de Saint-Denis, *Chronique du religieux de Saint-Denis*, 611), une «chape de veloux azur alexandrin brodée a fleurs de liz de perles» précise la comptabilité royale (AN, KK 20, fol. 10 v°. Celle-ci est fourrée de ventres de menu vair (A Simon de Lengres, «pour la fourrure d'une chappe de veloux azur brodé a fleurs de liz pour madame la royne

leçon, au moins dans l'image et, à l'exception notable de Louis XI, tous se font régulièrement représenter en robe armoriée³⁷.



FIG. 7. LE SACRE DE CHARLES V ET DE JEANNE DE BOURBON (1364). CORONATION BOOK OF CHARLES V (*LIVRE DU SACRE DES ROIS DE FRANCE*, PARIS, 1365, COTTON TIBERIUS B. VIII, FOL. 69V ET 70).

On l'a vu, les commentaires des juristes donnent clairement le sens de ce vêtement : il est la matérialisation du royaume que le prince incarne au sens plein du terme en s'en revêtant. Cette dimension du vêtement prolonge naturellement le sens symbolique du vêtement monastique ou liturgique qui devient la nouvelle peau du converti ou du célébrant. Les attestations de ce concept sont nombreuses dans le texte comme dans l'image pour la période. Il rejoint également les différentes matérialisations du fief via les carreaux (coussins), les dais ou les couvertures armoriés sur lesquels trône le prince. L'usage souverain du vêtement armorié donne donc le ton pour presque toutes les applications suivantes et cet habit devient quasi systématiquement l'allégorie du fief, quel que soit celui qui en est revêtu.

Soulignons que le rituel du sacre introduit également, dans l'image mais aussi peut-être en partie dans le réel, l'usage de vêtements armoriés portés par les douze pairs³⁸. A cette occasion, sur les images du moins, les pairs ecclésiastiques revêtent des chapes aux armes de leur siège (qui toutes contiennent des lis à l'exception

pour la dicte feste de sa venue a Paris», AN, KK 20, fol. 104 v°). La robe fut achetée pour l'occasion, au prix élevé de 480 livres parisis, à une princesse du sang de France, Blanche d'Orléans, fille du dernier capétien direct Charles IV, dont le vêtement héraldique reflétait la qualité («pour paier a madame la duchesse d'Orleans pour une chappe de veloux...», AN, KK 20, fol. 10 v°). Je remercie Murielle Gaude-Ferragu pour ces précieuses informations. Sur le sujet voir son article: GAUDE-FERRAGU, Murielle: «Habit réel, habit imaginé. La reine de France en majesté (XIV^e-début du XVI^e siècle)», *Revue de l'Art, Costume de cour au XVI^e siècle*, n° 174, 2011-4, pp. 9-19.

37. Sur le sujet voir CHATENET, Monique et LECOQ, Anne-Marie: «Le roi et ses doubles. Usages vestimentaires royaux au XVI^e siècle», *Revue de l'Art, Costume de cour au XVI^e siècle*, n° 174, 2011-4, pp. 21-31.

38. CONTAMINE, Philippe: «Les pairs de France au sacre des rois (XV^e siècle). Nature et portée d'un programme iconographique», in *Bulletin de la Société Nationale des Antiquaires de France*, 1988, 1990, pp. 321-348.



FIG. 8. ROMAN DE LA POIRE, PARIS, BNF, MS. FR. 2186, FOL. 8V.

de Beauvais) tandis que les pairs laïcs revêtent soit des manteaux aux armes des « pairs anciens » pour jouer ces rôles traditionnels (Toulouse, Flandre, Normandie, Guyenne, Bourgogne, Champagne), soit des manteaux à leurs propres armes. Ainsi les *Chroniques de France*, pour le sacre de Charles V, citent par manteaux armoriés interposés, le comte de Flandre (fictif), le duc de Bourgogne, le duc de Bourbon, le comte d'Etampes et le comte de Toulouse (fictif) (Figure 7)³⁹.

Tenue de cour et d'hommage

Est-ce à l'imitation du modèle royal que les grands seigneurs paraissent à leur tour en robes armoriées dans les grands rituels féodaux ? Les attestations iconographiques sont en tous cas précoces comme le confirment les vitraux de Chartres et notamment ceux offerts par Pierre de Dreux et Alix de Thouars (rosace du transept nord et sud) entre 1221 et 1230 où ils figurent l'un et l'autre en tenue civile, agenouillés et vêtus tous deux de longues robes aux armes Dreux dans une scène de dévotion qui n'est peut-être qu'une transposition du rituel d'hommage. Au même titre que la gènesflexion et le geste des mains jointes, qui reprennent la gestuelle de l'*immixio manum* et désignent Dieu et ses saints comme les « seigneurs » du fidèle, le vêtement armorié signale sans doute aux lecteurs du Moyen Âge que la scène figurée est bien un hommage vassalique spirituel⁴⁰.

Cette lecture allégorique de l'hommage, signalé par le biais de robes armoriées, se retrouve également dans le contexte courtois comme l'illustrent magnifiquement les miniatures du *Roman de la Poire* peint vers 1250 (Figure 8)⁴¹.

Ce sont en effet essentiellement les scènes d'hommages qui insistent sur ces tenues héraldiques civiles. Le *Registrum honoris de Richmond* représente ainsi, vers 1340, l'hommage du duc de Bretagne pour le comté de Richmond par une scène d'*immixio manum* où le roi d'Angleterre, sa suite et le duc sont tous revêtus de cottes

39. Le sacre de Charles V et de Jeanne de Bourbon (1364). Coronation Book of Charles V (Livre du sacre des rois de France) Paris, 1365, Cotton Tiberius B. viii, f. 69v et 70.

40. On trouve sans doute ici l'origine de l'usage de la cotte sur les scènes de visions béatifiques des XV^e-XVI^e siècles.

41. *Roman de la Poire*, Paris, BnF, Ms. Fr. 2186, ici folio 8v, voir aussi les folios 10v.



FIG. 9. HOMMAGES DU COMTÉ DE CLERMONT-EN-BEAUVAISIS, PARIS, BNF, MS. FR. 20082, FOL. 95.

à leurs armes. Des figurations du même type se rencontrent tout au long du XIII^e siècle et jusqu'à la fin du XIV^e siècle, notamment dans la représentation de l'hommage du roi d'Angleterre-duc d'Aquitaine au roi de France⁴². À la fin de période, un magnifique exemple de cet usage est fourni par la copie du *Livre des Hommages du Comté de Clermont-en-Beauvaisis* peint vers 1375 pour Louis II de Bourbon. La scène de l'hommage du duc à son beau-frère Charles V présente leurs suites respectives et pas moins de vingt-et-un personnages en robes armoriées (Figure 9)⁴³.

42. Par exemple dans les différents exemplaires des Grandes Chroniques de France comme celui de Charles V ou de Louis XI (Hommage d'Edouard III de 1329, Paris, BnF, Ms. Fr. 2813, fol. 357v°; Hommage d'Edouard Ier à Philippe V en 1286, Paris, BnF, Ms. Fr. 6465, fol. 301v°)

43. *Hommages du comté de Clermont-en-Beauvaisis*, Paris, BnF, Ms. Fr. 20082, fol. 37.



FIG. 10. TOMBEAU DE BERTRAND DE BEAUVAU (†1474), ASSOCIÉ À SES DEUX ÉPOUSES JEANNE DE LA TOUR (†1435) ET FRANÇOISE DE BREZÉ (†1460) AUX AUGUSTINS D'ANGERS RELEVÉ PAR LOUIS BOUDAN POUR ROGER DE GAIGNIÈRES (PARIS, BNF, EST. RES. PE-2 FOL).

Portraits de famille

Scènes d'hommages et de dévotion introduisent parfois de véritables portraits de famille en tenues héraldiques. Si ces vêtements ont certainement d'abord et avant tout des fonctions illustratives, ces images sont néanmoins suffisamment fréquentes pour marquer les esprits. Plusieurs portraits de la famille royale en tenues héraldiques sont connus dès le début du XIV^e siècle et font état des brisures des différentes branches ou des armes d'alliance des épouses⁴⁴. L'usage s'étend aux familles principales comme en atteste cette riche scène de chasse des *Hommages du comté de Clermont* déjà cités⁴⁵. On pourrait encore mentionner les premiers folios de l'*Armorial Revel* qui présentent une généalogie des Bourbon en robes armoriées⁴⁶. Mais il faut y ajouter les tableaux de famille qui se multiplient à la fin du Moyen Âge comme par exemple celui peint pour la chapelle de la famille de Jouvenel à Notre-Dame de Paris⁴⁷. Le motif connaît un important succès dans les peintures murales ou les vitraux de cette période et du siècle suivant.

Rites funéraires et vêtements héraldiques

Les rituels de funérailles sont un des rares contextes qui nous permette de constater, par de nombreuses mentions textuelles, la réalité de ce type de vêtements armoriés, même s'ils sont, paradoxalement, bien moins documentés par l'image. On sait en effet que le défunt pouvait être inhumé paré de vêtements de cérémonie éventuellement armoriés. La pratique est abondamment illustrée et en partie documentée pour les funérailles des rois de France de la fin du Moyen Âge mais reste moins renseignée pour les autres souverains, princes ou plus modestes seigneurs⁴⁸. Un ensemble vestimentaire remarquable est toutefois connu depuis les fouilles de 1942 du tombeau de Ferdinand de la Cerda (1252-1282), fils du roi Alphonse X de Castille, dans la nécropole royale de Las Huelgas à Burgos. Composé d'un long surplis de soie brochée d'un semé d'écus aux armes de Castille et Léon, d'un vêtement traditionnel, sorte de surcot ouvert ou *pellote* armorié, cet ensemble est complété d'une ceinture semée d'écussons et d'un bonnet brodé de perles aux

44. Par exemple le *Liber de Dimna et Kalila* (Paris, Bnf, Ms. Lat. 8504, fol. 1v^o) figurant Philippe IV et ses fils (Navarre, Artois, La Marche) et sa fille Isabelle d'Angleterre ou encore *Le Rational* de Guillaume Durand peint pour Charles V (Paris, Bnf, Ms. Fr. 437, fol. 1) représentant le roi et la reine, leurs deux fils et leurs filles Marie et Isabelle.

45. *Hommages du comté de Clermont-en-Beauvaisis*, Paris, BnF, Ms. Fr. 20082, fol. 95.

46. Paris, Bnf, Ms. Fr. 22297, fol. 7-15.

47. Paris, Musée de Cluny (RF 9618), vers 1446.

48. Sur le sujet voir *Ibid.*; GAUDE-FERRAGU, M. : *D'or et de cendres. La mort et les funérailles des princes dans le royaume de France au bas Moyen Âge*. Paris, Presses Universitaires du Septentrion, 2005, pp. 114 et suiv.

armes de l'infant. Si l'ensemble exhumé à Burgos reste exceptionnel⁴⁹, la place prise par les vêtements armoriés dans les funérailles à partir du milieu du XIII^e siècle est notamment attestée par les divers comptes relatifs à des offrandes chevaleresques, ces rituels qui consistent à venir déposer sur l'autel les armes et panoplies de guerre et de tournoi du défunt. Ils rapportent l'existence de ces vêtements emblématisés (armoiries et devises), portés ou fabriqués pour la circonstance, utilisés durant les funérailles pour vêtir la dépouille du défunt, son mannequin ou les sosies qui conduisent ses armes à l'autel. Les mentions de facture de cottes armoriées signalées dans les comptabilités de la fin du Moyen Âge se rapportent d'ailleurs presque toujours à ce contexte spécifique (voir *infra*). Les sources de l'époque moderne renseignent clairement l'usage de ces vêtements funéraires souvent suspendus au-dessus de la sépulture du défunt, au milieu de sa panoplie d'armes.

Cette mise en scène du vêtement armorié se retrouve d'ailleurs amplement figurée dans l'iconographie des monuments funéraires, plates tombes ou gisants, qui arborent très tôt ce type de vêtements, parfois rehaussés par de somptueuses mises en couleurs. Les pièces conservées mais surtout la collection rassemblée par Roger de Gaignières l'illustrent amplement⁵⁰.

UN SIGNE PARTAGÉ

Les diverses sources sollicitées ont fait apparaître que ces vêtements armoriés sont loin d'être l'apanage des fougueux chevaliers : mères, épouse, filles s'en parent également et les clercs eux-mêmes n'en dédaignent par l'usage.

Nobles dames et robes héraldiques

Nous l'avons souligné, les premières mentions de dames en robes armoriées apparaissent dès le début du XIII^e siècle, qu'il s'agisse de représentations sur des vitraux ou de sceaux. Parmi les premiers témoignages relevés, après les vitraux de Chartres figurant Alix de Thouars ou Agnès de Beaumont vers 1220, on peut citer le sceau de Marguerite de Quincy, comtesse de Winchester (1233)⁵¹ ou celui de Marie de Crécy, épouse de Milon de Noyers (1284)⁵². Ce type d'image se retrouve jusqu'à la fin du Moyen-Âge (Figures 8 et 10). Mais il convient de bien distinguer différents cas de figure. Dans un premier temps, les premiers exemples de robes de femme armoriées, connus à partir du premier tiers du XIII^e siècle, attribuent plutôt à l'épouse les armes

49. Le musée de Burgos conserve également un fragment du manteau d'Alphonse VIII (1155-1214), lampas broché semé de petits écussons au château de Castille.

50. Tombeau de Bertrand de Beauvau (†1474), associé à ses deux épouses Jeanne de La Tour (†1435) et Françoise de Brezé (†1460) aux Augustins d'Angers relevé par Louis Boudan pour Roger de Gaignières (Paris, BnF, Est. Res. PE-2 fol). On consultera avec profit la base en ligne COLLECTA qui rassemble les documents dispersés de cette incroyable collecte documentaire conduite à la fin du XVIII^e siècle. Une grande partie des dessins de tombeaux de Gaignières ont été édités: ADHEMAR, Jean et DORDOR, Gertrude: «Les tombeaux de la collection Gaignières. Dessins d'archéologie du XVIII^e siècle», *Gazette des Beaux Arts*, juillet-septembre 1974, juillet-septembre 1976, juillet-août 1977.

51. AD 61, H. 935, 3. Voir la notice sur SIGILLA <<http://www.sigilla.org/fr/sgdb/sceau-type/2771>>.

52. Parsi, Archives nationales Douet d'Arcq 3088.

de son mari ou parfois uniquement celle de son père. Ce choix sémiologique associe étroitement l'épouse au fief et établit le fait qu'elle ne fait qu'un seul corps avec son mari. C'est notamment le cas d'Alix de Thouars (cf supra), petite-fille du duc de Bretagne Conan IV, devenue du droit de sa mère l'héritière du duché que son époux Pierre de Dreux gouverne comme baillistre. Dans l'iconographie de la fin du Moyen Âge en revanche, il devient courant, à partir du XIV^e siècle, que la robe de la dame serve de support aux armoiries parties (un écu divisé en deux verticalement) unissant les armes de l'époux (d'ordinaire placée à dextre) et celles du père (à senestre), symbolisant l'alliance des lignages que réalise l'épouse. Mais là encore les mentions matérielles font défaut. À de rares exceptions près⁵³, il existe très peu de traces de factures de ces vêtements si abondamment documentés par l'image. La question mériterait bien sûr d'être approfondie de même que, de façon plus générale encore, l'usage précis de l'héraldique par les femmes.

Peut-être faudrait-il également faire cas ici des attestations de nombreux vêtements ornés de motifs héraldiques cités dans les inventaires, à l'instar de ceux établis par les notaires chargés d'exiler les *Magnati* à la suite des *Ordonnances de Justice* dans la Florence des années 1290. Comme l'a souligné Michel Pastoureau, ces lois somptuaires qui conditionnent le retour de ces élites s'imposent à leur garde-robe dont devront être exclues toutes les robes trop clairement aristocratiques. Nombre des pièces décrites sont héraldisantes, chargées de chevrons, bandes, et autres pièces et meubles, sans pour autant être clairement des tenues armoriées⁵⁴.

Le vêtement héraldique liturgique

Nous l'avons constaté, les prélats revêtent en certaines occasions des chapes armoriées qui ne sont pas exclusivement réservées aux pairs ecclésiastiques présents sur l'estrade du sacre. L'existence d'ornements textiles liturgiques armoriés est bien attestée par les sources aussi bien documentaires que matérielles. Il peut s'agir des armes du prélat lui-même, de celles de l'institution qu'il gouverne ou, le plus souvent, de celles du fondateur de l'église ou de la chapelle. Cette présence héraldique sur les vêtements liturgiques participe du « privilège de proximité » ou de la présence *ad sanctos* matérialisés par bien d'autres supports⁵⁵. Mais, à l'exception, des lourdes chapes héraldisées représentées sur les images du sacre ou dans l'iconographie des saints, ces mises en signe documentées sont le plus souvent assez discrètes : quelques écussons semés ici où là pour assurer la présence *in absentia* des donateurs, une marque de propriété des ornements, etc. Là encore un inventaire exhaustif des mentions et des pièces conservées reste à faire.

Ce type de vêtements liturgiques armoriés se retrouve d'ailleurs, dans l'iconographie, prêté aux grandes figures du sanctoral depuis le milieu du XIII^e siècle, comme principal outil d'appropriation, permettant de mettre en signe la Vierge, sainte

53. Voir la robe fleurdelisée d'Isabeau de Bavière citée plus haut.

54. PASTOUREAU, Michel: «Stratégies héraldiques et changements d'armoiries chez les magnats florentins du XIV^e siècle», in: *Annales. Économies, Sociétés, Civilisations*. 43^e année, N. 5, 1988. pp. 1241-1256.

55. HABLOT, Laurent: «L'héraldisation du sacré aux XII^e-XIII^e siècles, une mise en scène de la religion chevaleresque ?», in AURELL, Martin (éd.): *Chevalerie et christianisme aux XII^e et XIII^e siècles*. Rennes, PUR, 2011, pp. 211-233.

Radegonde, saint Denis ou saint Charlemagne et bien d'autres encore⁵⁶. À la fin du Moyen Âge, les anges écuyers des armes de France, véritables diacres de la liturgie royale, partagent parfois une longue dalmatique fleurdelisée magnifiquement illustrée par le dais royal récemment acquis par le Musée du Louvre⁵⁷.

Livrées armoriées ?

On imagine souvent l'ensemble du personnel seigneurial, que ce soit dans le cadre militaire ou civil, vêtu de livrées figurant les armoiries de leur employeur à l'instar des tenues aux couleurs et devises qui se développent à partir du milieu du XIV^e siècle. Les images sont toutefois assez avariées de ce type de partages qui n'existent apparemment qu'au sein des communautés religieuses ou civiles, ordres militaires, échevinages, confréries. Quelques rares mentions reflètent pourtant l'existence de tels usages. Ainsi un passage de l'*Histoire de saint Louis* de Joinville stipule qu'en 1241, à la cour de Saumur, de nombreux serviteurs portaient les armes du frère du roi, Alphonse de Poitiers, brodées sur leurs vêtements⁵⁸. Un tel vêtement aux armes de l'employeur est également attesté pour Robert de Haustede, membre de la maison d'Edouard de Caernarvon (Edouard II)⁵⁹. Quelques décennies plus tard, dans le contexte de la guerre Armagnacs-Bourguignons, les comptes de Jean sans Peur signalent le paiement au peintre Philippe Cochon pour la confection de 1600 écussons de toile peinte

armoiez aux armes du roy, achatez de lui par Jehan Despoillettes, tresorier de mondit seigneur, pour iceulx envoie en l'ost de mondit seigneur pour les baillier et distribuer aux chevaliers, escuiers et autres gens d'armes estans en la compaignie de mondit seigneur pour les atacher et porter sur leurs jaques et autrement⁶⁰.

Preuve que la pratique existe bien et que certaines circonstances au moins, fêtes de cour, tournois ou assemblées militaires, justifient de tels partages de vêtements armoriés.

56. HABLLOT, Laurent: «Aux armes saint Maurice! Saint Maurice et l'emblématique à la fin du Moyen Age», in BROCCARD, Nicole, VANNOTI, Françoise et WAGNER, Anne (eds.): *Autour de saint Maurice*. Saint-Maurice, Fondation des archives historiques de l'Abbaye de Saint-Maurice, 2012, pp. 275-287 et «Saint Michel, Archétype d'un support héraldique: l'ange écuyer», in LAURANZON-ROSAS, Christian et DE FRAMOND, Martin (eds.): *Autour de l'archange saint Michel*. Édition des Cahiers de la Haute-Loire, Le Puy-en-Velay, 2012, pp. 265-278.

57. Dais dit de Charles VII, Paris, Musée du Louvre, (OA 12 281).

58. LONDON, Henry S.: *Royal Heraldry*. Londres, 1954, p. 4, note 3. Il semble toutefois que les arbalétriers ou les gardes rapprochés aient pu eux-aussi bénéficier de ce signe, voir CONTAMINE, Philippe: *Guerre, Etat, et société à la fin du Moyen Age. Etudes sur les armées des rois de France 1337-1494*. Paris, Éditions de l'École des Hautes Études en Sciences Sociales, 1972, *preuves* qui signale ainsi la facture de 200 pavois aux armes de France en 1347 (Demay, n° 7405) et, en 1354, Robert de Houdetot, maître des arbalétriers, commande au vicomte de Rouen de peindre 200 pavois aux armes du roi (Paris, BN, Po. 1537).

59. LACHAUD, Frédérique: «Embroidery and the Court of Edward I», *Nottingham Medieval Studies*, vol. 37, 1993, p. 47.

60. (Décembre 1411, ACO, B 1570, f° 231 r°). Ce partage est pourtant lié à un contexte spécifique et constitue une forme d'abus de pouvoir de la part de Jean sans Peur qui signale ainsi qu'il agit au nom du roi.

Animaux vêtus

Même s'il ne saurait être comparé à l'épouse, au clerc ou même au serviteur, il est un autre être directement associé au pouvoir seigneurial par l'intermédiaire d'un vêtement armorié : le destrier. Compte tenu de l'importance symbolique de cet animal tant pour l'exercice du combat chevaleresque que pour la transmission de la seigneurie, et grâce à l'imposante surface qu'offre la housse ou *sambue* qui l'habille alors, le destrier va devenir un véhicule essentiel de l'information héraldique, une sorte de double du chevalier qu'il porte et qu'il transforme en centaure sur le champ de bataille ou dans les lices. Je ne reviendrai pas ici sur ce dossier déjà considéré ailleurs⁶¹, si ce n'est pour souligner que le cheval est presque le seul animal⁶² à bénéficier, dans le réel, de cet attribut vestimentaire héraldique⁶³, pour une fois copieusement documenté, non seulement par l'image mais aussi par les sources normatives⁶⁴ et quelques exceptionnels vestiges matériels comme les fragments de housses aux armes de Bourgogne saisis par les Suisses dans le butin de Grandson.

Enfin signalons un autre type de partage du vêtement armorié bien anecdotique s'il n'était si souvent relayé par l'image : le port de capes armoriées par des animaux emblématiques⁶⁵. Ce motif apparaît dans les années 1330 où il connaît une vogue importante et se maintient jusqu'au début du XV^e siècle. D'abord associé à des animaux symboliquement très évocateurs comme le lion, le cerf, le sanglier, le bouc ou l'éléphant, ce manteau héraldique est de plus en plus fréquemment partagé avec le meuble animal des armoiries ou avec l'animal devise du propriétaire des armes en question. C'est le cas par exemple du lion de Flandre des ducs de Bourgogne, du cerf-volant des rois de France, du léopard d'Angleterre, etc. Cet attribut, situé entre la cape armoriée et le tabard des hérauts (voir *infra*), contribue à faire de l'animal en question un véritable totem de celui qu'il représente comme le confirme le fait qu'il partage également souvent avec son « maître » le heaume à cimier.

Ce vêtement figuré devient parfois une réalité comme par exemple lors des entrées princières. C'est le cas à l'occasion de l'entrée parisienne du jeune Henry VI en 1431 durant laquelle les bouchers lui offrent un véritable cerf vêtu d'une cape aux armes de France et d'Angleterre : « Et a l'antree du grant pont presenterent les bouchers de la dite ville une serf tout vif, comme de huit cors, vestu et couvert des armez de France et d'Angleterre ; et le menerent depuis la jusques a l'Ostel des Tournelles ».⁶⁶

61. HABLOT, Laurent: «Le cheval et l'emblématique», in LORANS, Elisabeth (éd.): *Le cheval au Moyen Age*. Tours, PUFR, 2017, pp. 113-128.

62. Notons que chiens et oiseaux de proie sont eux aussi « signés » par des attributs armoriés, colliers et vervelles. Mais il ne s'agit pas de vêtements à proprement parler.

63. Au tournoi, le cheval bénéficie aussi du partage du heaume cîmé, masque de guerre du chevalier, apposé sur son chanfrein: un choix particulièrement signifiant.

64. LACHAUD, Frédérique: *Armor and military Dress...*, p. 353-354.

65. DELGRANGE, Dominique: «Les armoiries inscrites sur un manteau porté par un animal, un type sigillaire, numismatique, héraldique original (XIV^e et XV^e siècles)», in LOSKOUTOFF, Yvan (éd.): *Héraldique et numismatique IV*. Presses Universitaires de Rouen et du Havre, 2018, pp. 161-177.

66. GUENEE, Bernard et LEHOUX, Françoise: *Les Entrées royales françaises de 1328 à 1515*. Paris, CNRS, 1968, pp. 68-69.

Hérauts et poursuivants

Le plus riche corpus d'attestations textuelles et documentaires relatif à l'usage de vêtements armoriés concerne le plus spécifique d'entre eux, sorte de synthèse des contextes précédemment cités : le tabard armorié du héraut d'armes⁶⁷.



FIGURE 11. REPRÉSENTATIONS DES POURSUIVANTS ET DES HÉRAUTS DANS *LE LIVRE DES TOURNOIS DU ROI RENÉ* (PARIS, BNF, MS. FR. 2693, FOL. 70V^o ET 17).

En effet, à la fin du Moyen Âge, les officiers d'armes – poursuivants, hérauts, rois d'armes – au service d'un prince ou d'un seigneur, sont désignés dans leurs fonctions par l'utilisation de plusieurs attributs marqués des emblèmes de leur employeur⁶⁸, armoiries ou devise. Ce sont essentiellement des broches ou émaux, un collier particulier que l'on désigne en Bourgogne sous le terme de *potence*, un bâton ou une masse, pour certains une couronne, et enfin, l'attribution de noms d'offices faisant référence aux emblèmes de l'employeur. Mais le premier signe visible qui distingue ordinairement l'officier d'armes dès la fin XIII^e siècle est un vêtement caractéristique connu aujourd'hui sous le nom de *tabard*.

67. Voir sur le sujet AILES, Adrian: «“You know me by my habit”: heralds tabards in the fourteenth and fifteenth centuries», in *The Ricardian*, vol. 13, 2003, pp. 1-11 ; HABLLOT, Laurent: «Revêtir le prince. Le héraut en tabard, image idéale du prince», *Le Héraut figure européenne, Revue du Nord*, t. 88, n° 366-367, juillet-décembre 2006, pp. 755-803.

68. Tous les hérauts ne sont pas nécessairement au service d'un prince ou d'un plus modeste seigneur. Certains sont employés par une ville, d'autres sont des prestataires de service, en *free-lance*.

L'origine de ce vêtement est assez imprécise, comme sa désignation. Nous l'avons vu, les premières mentions de surcots parfois armoriés pour les combattants apparaissent à la fin du XIII^e siècle. Ils sont alors qualifiés de *garnaiche*, de *cote armoire*, de *houce d'armes*, de *thumule* ou encore de *tunicle*⁶⁹, termes qui désignent un vêtement orné d'armoiries, sans manches et porté par un seigneur ou un chef d'armée. Le terme *tabard* est quant à lui employé dès le milieu XIII^e siècle pour qualifier un manteau de guerre, sens qu'il revêt encore aujourd'hui⁷⁰, ou un manteau court, sorte de surcot⁷¹, pas nécessairement armorié. Selon le dictionnaire de Godefroy, sa connotation est d'ailleurs plutôt dépréciative puisqu'il désigne un manteau d'étoffe grossière posé sur l'armure et qui peut, à partir de la seconde moitié du XIV^e siècle, être orné d'armoiries⁷². Ce terme *tabard* est rarement utilisé pour qualifier la cote d'armes du prince et ne s'appliquera que très tardivement à celle du héraut. Jusqu'à la fin du Moyen Âge les sources qualifient la tenue des officiers d'armes de *houce d'armes*⁷³, de *cotte d'armes*⁷⁴ ou *cotte à armer* ou encore de *turniquet*⁷⁵. Le terme *tabard*, que l'historiographie a appliqué à la cote du héraut, laisse donc entendre que cette dernière est identique mais de qualité inférieure à celle du maître, ce qui ne saurait surprendre. Rappelons que les hérauts sont longtemps issus du milieu des jongleurs ou de la petite domesticité et que par ailleurs, nombre d'entre eux sont à l'origine errants, offrants leurs services, de façon occasionnelle, à tel ou tel seigneur qui les équipe sans doute alors d'un manteau grossièrement semblable à sa propre cote d'armes. Baudouin de Condé évoque même, à la fin du XIII^e siècle, la peau « halée et noire » des hérauts, vêtus été comme hiver de leur seule cote d'armes. Un vêtement apparemment sommaire puisque ce même auteur méprise ouvertement ce héraut rencontré chez un riche chevalier et « vêtu de toile comme un moulin à vent », comme seuls les plus renommés des hérauts doivent l'être. Paradoxalement, le même auteur blâme aussi ces autres hérauts qui s'habillent comme des chevaliers⁷⁶. Cette mention laisse entendre que la cote de héraut à quatre pans – qui évoque en effet les ailes du moulin – aurait d'abord été l'apanage de hérauts soldés tandis que les autres devaient se contenter d'humbles housses peintes, de modestes

69. GARNACHE (*Le tournoi de Chauvency*, ap. 1285), COTE ARMOIRE (*Dits et contes de Baudouin de Condé*, fin XIII^e siècle), HOUCHE DES ARMES (*Statutum Armorum* de 1292) THUMULE ou THEUMULLE ou encore TUNICLE ou TUNIQUE (*Chronique de Bertrand Duguesclin*, 2^{de} moitié du XIV^e siècle).

70. Nouveau petit LE ROBERT, Paris, 1995. Article TABARD: v. 1280, *tabar* v. 1240. Au Moyen Âge, manteau court, ample, à manches formant ailerons et à fentes latérales, porté sur l'armure.

71. GAY, Victor: *Glossaire archéologique du Moyen Âge et de la Renaissance*. Paris, Vieweg, 1928, article TABART.

72. GODEFROY, Frédéric: *Dictionnaire de l'ancienne langue française*. Paris, Vieweg, 1938. L'auteur cite comme exemple de tabards armoriés Jean d'Outremeuse (1338-1400), *Li Myreur des Histors*, VI, p. 333 «Li fist vestir par deseure une tabaire semeit de teiles armes qu'il soloit porter» et FROISSART, Jean: *Chronique*, éd. Kervin de Lettenhove, II, p. 85 «Li dis messires Thumas Wage fist bien et fort loyer monseigneur Huon le Espensier sour le plus petit, maigre et chetif cheval qu'il pot trouver et li fist faire a vestir par deseure ung tabar semet de tels armes qu'il solloit porter».

73. Le *Statutum armorum* de 1292 précise que ces «houces d'armes» doivent être «de la même forme que celles que leurs fondateurs usent dans les batailles et les fêtes d'armes», cité par WAGNER, Anthony: *Heralds and Heraldry in the Middle Ages*. Oxford, Oxford University Press, 1939, p. 31.

74. Voir par exemple Le roi René, *Devis d'un tournoi*, QUATREBARBES, Théodore de (éd.), t. II, Angers, Cosnier et Lachese, 1846, p. 13. «La cote d'armes doit estre faite ne plus ne moins comme celle d'ung hérault...».

75. D'où sans doute le nom parfois donné à cette cote qualifiée de *Tourniquiaux* ou *Turniquet* (voir GODEFROY: *Dictionnaire de l'ancienne langue française*, Turniquet).

76. WAGNER, Anthony: *Heralds...*, p. 30-31.

tabards, terme devenu ensuite générique par usage. Edmond Faral avance même l'idée que c'est de cet humble vêtement, véritable souquenille, que viendrait le nom « hiraudie » à l'origine du terme « héraut »⁷⁷.

Mais cette hiérarchie qualitative des cottes armoriées est contredite par les comptes princiers de la fin du Moyen Âge. En effet, les cottes des hérauts bourguignons du XV^e siècle n'ont par exemple rien à envier à celle du duc. À l'exception de quelques mentions de comptes qui évoquent une « cotte de brodure moult riche pour le corps » du duc, la plupart du temps sont signalées « plusieurs cottes d'armes... tant pour son corps (celui du duc) que pour ses héraulx et poursuivans d'armes »⁷⁸. Certaines mentions distinguent en revanche des « cottes justes » (ajustées) et des « cottes volans » qui pourraient marquer la différence entre le vêtement armorié du prince, une cotte moulante, et celui du héraut, une cotte ample et flottante.

Les premières représentations de hérauts en tabards armoriés figurées dans l'*Armorial Gelre* ou l'*Armorial Bellenville*, dans les années 1370-80, nous montrent une cotte encore souple, sorte de poncho de toile peinte, qui se fixe rapidement sur le type de celle qui s'est imposée au début du XV^e siècle dans la noblesse : un vêtement ample et court, composé de quatre pièces, deux longues et deux courtes, fendu sur les côtés, les armoiries étant reproduites quatre fois, en différents formats, sur chacune des pièces⁷⁹. Au XV^e siècle, il existe en fait deux façons de porter cette cotte en fonction du rang dans la hiérarchie de l'office d'armes : le poursuivant porte sa cotte d'armes « le long des bras », c'est-à-dire les pièces longues sur les bras et les pièces courtes devant et derrière. Le héraut et le roi d'armes en revanche portent leur cotte d'armes « vestue », les pièces longues devant et derrière et les courtes pièces sur les épaules⁸⁰, à l'instar des combattants et pour rendre les armoiries le plus visible possible⁸¹. Comme nous le rappelle Olivier de La Marche⁸², lors de l'entrée en fonction du poursuivant, les hérauts qui le parrainent s'approchent de lui et « luy tournent sa cotte d'armes selon qu'elle doit aller » (Figure 13)⁸³. C'est cet

77. FARAL, Edmond: *Les jongleurs en France au Moyen Age*. Paris, H. Champion, 1910, p. 270.

78. LABORDE, Léon de: *Les ducs de Bourgogne, étude sur les lettres, les arts et l'industrie pendant le XV^e siècle*. t. I, Paris, Plon, 1849, articles 575 (1419) et 690 (1425).

79. Voir par exemple le héraut GELRE (*Armorial de Gelre*, Bruxelles, BR, Ms. 15652-56, f° 122, voir ADAM-ÈVEN, Paul: «L'armorial universel du héraut Gelre (1370-1395)», *Archives héraldiques suisses*, 1961-1968, un héraut anonyme du Bellenville (*Armorial Bellenville*, Paris, BnF, Ms. Fr. 5230, f° 70, voir PASTOUREAU, Michel et POPOFF, Michel: *L'Armorial Bellenville*. Lathuille, Tsa Editions, 2004, le héraut SICILE (Paris, BnF, Ms. Fr. 387, f° 4), le poursuivant Hans BURGGRAF (Londres, BL, Ms. Add. 15681, f° 154v°), le héraut GUYENNE, John SMERT (Tallow Chandler's Co, Londres), le héraut NASSAU-VIANDEN (d'après BERCHEM, *Beiträge zur Geschichte der Heraldik*, Berlin, 1939, p. 159), le héraut Jörg RUGENN (Vienne, BN, Cod. 2936, f° 11v°), le héraut Anton TIROL (Munich, Bayer. Staatsbibl., Cod. Icon. 310, f° 1a).

80. «[le poursuivant] ne poeut ne doibt porter robe d'armes de son maistre ou aultre seigneur, fors volantz les allerons devant et derriere, et le heraut la porte vestue comme la porteroit le prince ou seigneur de qui elle est», ROLAND, Rev. P.: *Parties inédites de l'œuvre de Sicile*, héraut d'Alphonse V d'Aragon, Mons, 1867, p. 88.

81. Le roi René, *Devis d'un tournoi*, QUATREBARBES, T. II, p. 13. «La cotte d'armes doibt estre faicte ne plus ne moins comme celle d'ung hérault, réservé qu'elle doibt estre sans ploicts par le corps affin que on congnoisse mieulx de quoy sont les armes».

82. DE LA MARCHE, Olivier: *Mémoires*, BEAUNE, Henri et D'ARBAUMONT, Jules (éds.), Paris, Librairie Renouard, 1883-1888, t. IV, p. 68.

83. Voir les représentations des poursuivants et des hérauts dans le *Livre des tournois* du roi René (Paris, BnF, Ms. Fr. 2693, f° 70v° et 17).

usage qui impose peut-être ce terme du *turniquet* précédemment cité et qui renvoie à l'image des ailes de moulin associée à ce vêtement.

En ce qui concerne les armoiries figurées sur la cotte du héraut et leur mise en forme, Ottfried Neubecker⁸⁴ avance que les héraults indépendants parsemaient leur cotte d'écussons variés, peut-être aux armes de leurs employeurs occasionnels. Les héraults de l'Empire semblent ainsi avoir porté des cottes semées des armoiries des électeurs⁸⁵. Anthony Wagner relève que les premiers rois d'armes, entre la seconde moitié du XIII^e siècle et la première moitié du XIV^e siècle, ont peut-être porté des tabards ornés de trois couronnes⁸⁶. En règle générale, à la fin du Moyen Âge, les héraults titulaires portent les armes de leur seigneur qui le plus souvent remplissent la totalité du champ du tabard. Toutefois, Neubecker, sur la foi de tabards du XVI^e siècle conservés à Vienne, avance qu'en Bourgogne les héraults portaient le nom et les armoiries de leur marche d'armes, à l'exception du roi d'armes qui était le seul vêtu des armes du prince⁸⁷. Cette affirmation, apparemment exacte pour l'époque moderne, est démentie par les sources médiévales puisque les comptes précisent que les « cotes d'armes pour heraulx » sont « armoyées aux armes » du duc⁸⁸. En 1468 encore, Charles le Téméraire commande :

A Jehan Hannequart, varlet de chambre et peintre... pour soixante aulnes de taffetas azur, vermeil et noir dont il a fait douze cottes d'armes pour les roys et heraults d'armes... pour la façon, peinture et despense de douze cottes d'armes pour les roys et heraults armoiees des armes de mondit seigneur, peintes de fin or, fin argent et de couleurs a oyle⁸⁹.

Si le duc joue parfois dans sa représentation sur les figurations des armoiries de ses différentes provinces, ses héraults en revanche portent ses armes pleines⁹⁰. Par contre, les mutations successives des armoiries des ducs entraînent systématiquement la modification des cottes de leurs héraults. C'est par exemple le cas en 1431 après l'acquisition du Brabant⁹¹. Il n'existe pourtant, à ma connaissance, qu'une unique représentation de héraut bourguignon en tabard pour la période médiévale, celle célèbre du *Le livre des faits de Jacques de Lalaing* où l'on a cru reconnaître Jean Le Fevre, sire de Saint-Rémi *alias* Toison d'Or. Son tabard, figuré comme une cotte courte telle que la portaient les chevaliers de la période, est entièrement couvert

84. NEUBECKER, Ottfried: *Le grand livre de l'héraldique*, Paris, Bordas, 1981, p. 18.

85. Voir par exemple la cotte du héraut Anton Tirol peint vers 1510, Munich, Bayerischestaatsbibliothek, Cod. Icon. 310, f° 1a r°, cité dans NEUBECKER, O.: *Le grand livre de l'héraldique*, p. 18. Il est par ailleurs muni d'une masse aux armes de l'Empire.

86. On retrouve un tel héraut sur l'*Armorial Bellenville*, Paris, Bnf, Ms. Fr. 5230, f° 70. Sur le sujet voir Vaivre, Jean-Bernard de: «Les trois couronnes des héraults», *Archivum Heraldicum*, 1972, pp. 30-35.

87. NEUBECKER, *Le grand livre de l'héraldique*, p. 20.

88. Archives départementales du Nord, (désormais AD59) B. 1929, 165v°.

89. Lille, Archives municipales, B. 2068, f° 246v°.

90. C'est ce que confirment les comptes de 1425 selon lesquels Philippe le Bon fait réaliser sept housses de chevaux à ses différentes armes et devises mais des cottes identiques pour lui et ses héraults à ses « armes entières », LABORDE, Léon de: *Les ducs...*, t. I, 1425, art. 690.

91. Plusieurs articles du compte évoquent cette modification des armoiries, sur des fermoirs, le sceau, les bannières et les cottes d'armes du duc et de ses héraults, LABORDE, Léon de: *Les ducs...*, t. I, art. 883 et suiv.

par les armes du prince⁹². C'est l'office de l'Ecurie et son responsable qui sont chargés de la facture et du renouvellement de ces tenues, associées aux dépenses pour pennons, bannières et bannières de trompettes⁹³. Les hérauts ne portaient d'ailleurs leur tabard qu'en fonctions de représentation, pour toutes actions de messagerie, de guerre, de tournoi, de cérémonies telles que les couronnements, les mariages, les entrées, les funérailles. En de « petites occasions » ne sont portés que l'émail ou la vergette, ce qui justifie l'indignation du héraut *Calabre* qui, au début du XV^e siècle, critique ces hérauts de « petits capitaines de forteresses » sans savoir-vivre qui, même à la cour du roi, portent leur cotte d'armes alors que visiblement l'usage le leur défendait⁹⁴. En effet, dans le *Livre des Tournois* de René d'Anjou, les mêmes poursuivants que nous voyons crier le tournoi en tabard « tourné », aux côtés du héraut en tabard « vestu », ne portent plus que leur broche armoriée lorsqu'ils sont, aux côtés du héraut ou du roi d'armes en tabard, en présence du duc de Bretagne, leur seigneur, ou du duc de Bourbon⁹⁵.

L'exemple des ducs de Bourgogne

L'exemple des ducs de Bourgogne, encore bien documenté, est révélateur de ces décalages entre textes et images⁹⁶.

En dépit de son implication dans les nouveaux usages emblématiques sous le règne de Charles VI, Philippe le Hardi appartient encore à la génération précédente en ce qui concerne l'utilisation des armoiries. Même en considérant avec prudence les sources iconographiques, le duc semble bien avoir fait usage de cottes et de robes armoriées, il est en tous cas figuré dans cet appareil tant dans des contextes militaires que civils⁹⁷. À l'exception de ses sceaux équestres, Jean sans Peur n'a en revanche presque jamais été représenté en tenue héraldique, preuve probable du déclin de ce mode de représentation dans les années 1390-1420. En 1396 pourtant, en partant pour Nicopolis, le jeune comte de Nevers se fait confectionner une cotte à ses armes, peut-être destinée aux fêtes qui doivent accompagner son adoubement⁹⁸. Quand le duc joute, comme en 1411 par exemple, il semble apparaître bien plus souvent sous les couleurs de sa devise que sous ses armes⁹⁹. Ses funérailles en 1419 sont encore

92. LE FEVRE, Jean: *Le livre des faits de Jacques de Lalaing*, Paris, BnF, Ms. Fr 16830, f° 1.

93. A partir de Philippe le Bon, mais peut-être dès le principat de Philippe le Hardi et de Jean sans Peur, certains tabards, même si tous restent majoritairement héraldiques, peuvent également se parer des couleurs emblématiques et des devises des princes. C'est le cas de ceux que Philippe le Bon commande à son peintre en 1448 pour le *Pas de la Belle Pèlerine* LABORDE, Léon de: *Les ducs...*, t. I, Recette générale de 1448-1449, p. 396, art 1409.

94. WAGNER, Anthony: *Heralds...*, op. cit., p. 42.

95. Paris, BnF, Ms. Fr. 2692, f° 9v° (chez le duc de Bretagne), 11r° (chez le duc de Bourbon) et 17r° (criant le tournoi).

96. Sur le sujet voir mon article «Le héraut, image idéal du prince». La recherche est aujourd'hui poursuivie par M. Julien de Palma, préparant actuellement, à l'université de Lille III, une thèse sur «l'image du duc de Bourgogne en guerre» sous la direction de Bertrand Schnerb.

97. Voir par exemple Philippe le Hardi en robe armoriée lors du sacre de Charles V en 1365 (*Le livre du sacre*, Londres, BL, Ms. Cotton Tiberius B. VIII, f°48v°), en cotte d'armes devant un dais à ses armes lors d'une campagne militaire (*Traité sur la richesse et la pauvreté* de Jean de Vignay, Bruxelles, BR, Ms. 11042, f° 12, 1384).

98. Cité dans BEAULIEU, Michèle et BAYLE, Jeanne: *Le costume en Bourgogne de Philippe le Hardi à la mort de Charles le Téméraire (1364-1477)*. Paris, PUF, 1956, (Paris, BN, coll. Bourg t. 53, f° 176)

99. En 1411 par exemple, Jean sans Peur dote encore son équipe de harnois à sa devise «au mois de février 1411, le duc fit une joute en la ville de Bruxelles, en présence de monseigneur et de ma dame de Brabant, estant accompagné de douze chevaliers qui le precedoient, et entrèrent à la joute; un chevalier banneret portait sa bannière, et

l'occasion de réaliser des nouvelles cottes, non pour en habiller sa dépouille mais plutôt pour les exposer sur des perches¹⁰⁰ comme l'usage en est attesté ailleurs. On y distingue d'ailleurs des « cottes justes » (ajustées) et des « cottes volantes », sans doute destinées aux hérauts ou aux poursuivants présents lors de cette cérémonie.

Le dossier s'étoffe pour Philippe le Bon, mais on observe dans ce cas un net décalage entre les sources iconographiques et textuelles. D'après ses comptes, le duc semble encore paraître en tenue héraldique à la guerre. Ainsi, en juillet 1425, « pour causes d'armes qu'il entendoit faire contre le duc de Glocestre », il fait réaliser, en plus d'une couverture de cheval aux armes, « une cotte d'armes de broudure moult riche pour le corps d'icellui seigneur... plusieurs cottes d'armes de bature tant pour son corps comme pour ses héraux et poursuivans d'armes »¹⁰¹. Si Jeanne Baylé et Michèle Beaulieu considèrent cette mention comme la dernière apparition d'une cotte armoriée sur le champ de bataille, en 1431 pourtant, Hue de Boulogne « valet de chambre et peintre », est encore réglé pour la façon de onze cottes d'armes « à grands manches et tout armoyé de fin or et argent », une pour le duc et dix pour ses hérauts, en prévision du siège de Compiègne et pour y ajouter les armes de Brabant¹⁰². En 1454, en vue de la Croisade le duc fait réaliser une série de cotte d'armes¹⁰³. À l'occasion de la campagne contre la ville de Dinant, en 1466, le peintre Pierre Coustain est payé pour la facture de deux cottes pour le bâtard Baudouin et un héraut¹⁰⁴. Olivier de la Marche précise à la fin du siècle que l'écuyer d'Ecurie « a en garde la cotte d'armes et l'estendart »¹⁰⁵, preuve que l'on conserve un tel ornement pour le duc, et l'on sait que pour ses funérailles en 1467, la dépouille de Philippe le Bon est veillée par ses douze officiers d'armes en robes noires surmontées par leurs cottes d'armes et lors de la procession, *Toison d'or*, « vestu de sa cotte d'armes portoit la cotte d'armes du duc esployée entre ses deux mains »¹⁰⁶.

En revanche les comptes qui mentionnent la facture de harnois de joutes et de tournois pour le duc n'évoquent que des décors à devises, c'est par exemple le cas des comptes de 1421 ou de 1427¹⁰⁷. Philippe le Bon ne s'associe pas non plus aux cottes armoriées réalisées pour ses hérauts au *Pas de la Belle Pèlerine* de 1448¹⁰⁸. Peut-être a-t-on pensé, comme Olivier de La Marche à la fin du XV^e siècle, que « aventurer

douze chevaliers bannerets entouraient sa bannière ayant tous des cottes d'armes, rondelles, armes dessus harnois, selle, chanfrein, menches, cuillères d'or sur or, chargés de rabots, rabatures, billetes d'or et d'argent bruny», Paris, BnF, B., t. LXV, f° 100v° et suiv.

100. LABORDE, Léon de: *Les ducs...*, t. I, p. 172, art: 575 (préparation des funérailles de Jean sans Peur) : «A Hue de Boullongne, valet de chambre et peintre de MdS... (et d'autres peintres), pour leur paine et salaire d'avoir besoigné et aydié à la façon de IIII cottes d'armes armoyées aux armes de MdS, les deux justes et les autres volans... ouquel ouvrage faisant les dessus nommez ont esté besoignés jour et nuit par la grande haste et nécessité qui en estoit par vint jours et vint nuis entiers et continuez commençans le premier jour de novembre cccc et dix-neufs... » ; art 578 : « a deux ouvriers charpentiers qui furent besoignés par trois jours a avoir faictes plusieurs choses pour tendre les cottes d'armes, bannières et pennons dessus dits... ».

101. AD59, B 1931, f° 182v°.

102. AD59, B. 1945, f° 168 r et v°.

103. LABORDE, Léon de: *Les ducs...*, t. I, article 1585.

104. AD59, B 2058, f° 184v°.

105. DE LA MARCHE, Olivier: *Mémoires*, t. IV, p. 63.

106. DE LA MARCHE, Olivier: *Mémoires*, t. III, p. 59.

107. LABORDE, Léon de: *Les ducs...*, t. I.

108. LABORDE, Léon de: *Les ducs...*, Recette générale de 1448-1449, p. 396, art 1409.

ses armes [au tournoi], c'est mettre en aventure la parure de ses parents et de son lignage et aventurer à petit prix ce où il ne peut avoir que la quantité de sa part ; et en telle manière est mis à la mercy d'un cheval et d'une beste irraisonnable »¹⁰⁹.

L'iconographie de Philippe le Bon est pourtant très contrastée de ce point de vue. Représenté en fonction, sur les folios de dédicace notamment, le duc n'est jamais paré de tenues héraldiques. C'est seulement dans des scènes de bataille, de tournoi ou de dévotion qu'on le retrouve parfois ainsi emblématisé. Le *livre des privilèges de Gand* le figure par exemple durant la bataille de Gavres en 1453 portant un écu armorié – mais pas de cotte d'armes ! –, accosté par un porte-bannière doté du même écu et de la bannière aux armes, tandis que ses troupes sont distinguées par la croix de Saint-André blanche¹¹⁰. L'*Armorial équestre de la Toison d'or* le pare d'une splendide tenue héraldique, assortie à la housse du cheval, dans une situation assez semblable à celle de son sceau équestre de 1433¹¹¹, mais on connaît la nature symbolique de ces représentations¹¹². Une copie en terre cuite émaillée de la plaque votive d'Isabelle de Portugal figure encore le duc en prière vers 1446 en cotte armoriée, accompagné par Charles de Charolais (le futur Téméraire) dans une tenue identique¹¹³. Mais on peut, *a contrario*, citer des exemples où, figuré en tenue de guerre, le duc n'est désigné que par ses devises.

Le principat de Charles le Téméraire marque une nette rupture du point de vue de la mode vestimentaire. L'apogée de la vogue du noir révèle l'abandon du faste du costume coloré et il paraît déjà moins surprenant de ne pas voir le duc vêtu de ses armes, à l'exception de son image sigillaire. Seul le collier de la Toison sert désormais à le faire reconnaître. En effet, le duc ne semble plus être compté dans les factures de cottes d'armes pour les hérauts que l'on trouve encore dans ses comptes. Sous son principat, les tournois et pas d'armes ne sont quasiment plus jamais sous couleurs héraldiques tandis que l'armée passe entièrement aux couleurs et à la devise du duc après la réforme militaire du duché¹¹⁴. L'iconographie continue pourtant à associer Marie de Bourgogne à ses armes mais uniquement dans une fonction informative et politique de l'image¹¹⁵.

Passé le début du XV^e siècle, à l'exception de la robe royale toujours revêtue par le prince en certaines occasions, la livrée à devise semble donc avoir sonné le glas de l'usage réel de robes et de cottes héraldiques par l'aristocratie, quoiqu'en disent les images relatives aux tenues féodales et chevaleresques.

109. Cité dans DES GARETS, Marie-Louyse: *Le Roi René*. Paris, 1946, p. 156.

110. *Livre des privilèges de Gand*, Vienne, ÖNB, Cod. 2583, f° 340v°. Le folio suivant ne l'associe plus à cet écu. Le duc est sous le signe de son fusil, seul son étendard intègre à la fois armes et devise.

111. Bruxelles, AGR, Chartes de Brabant (27.2.1433).

112. Paris, Bibl. de l'Arsenal, Ms. 4790 édité par PASTOUREAU, Michel et POPOFF, Michel: *L'Armorial équestre de la Toison d'or*. Saint-Jorrioz, Éditions du Gui, 2001.

113. Beaune, Hôtel-Dieu, Inv. 87 GHD 1181, vers 1446.

114. Le manuscrit des *Mémoires* de Commynes, Nantes, Musée Dobrée, Ms. XVIII, frontispice, vers 1510, nous présente encore un duc paré d'une capeline armoriée lors de la bataille de Nancy le 5 janvier 1477, mais la fonction de ce signe est clairement indicative. La figuration de la même bataille de la *Chronique de Lucerne*, beaucoup plus vraisemblable, ne présente que des signes vexillaires armoriés tandis que les combattants se distinguent aux moyens de croix et d'écharpes (*Amtliche Lüzerner Chronik*, Lucerne, Korporations Verwaltung, f° 118v° et 119, 1513).

115. Voir par exemple SCHNERB, Bertrand (éd.): *Bruges à Beaune, Marie, l'héritage de Bourgogne*. Paris, Somogy, 2000, 2e de couverture et p. 66.

Les motivations de cette façon singulière de porter l'image, réelle ou sublimée mais qui marque l'imaginaire médiéval, sont multiples.

Il faut bien entendu prendre en compte la dimension informative de la plupart de ces images et l'aspect utilitaire des signes héraldiques figurés, destinés souvent à faire reconnaître les personnages au lecteur bien plus qu'à représenter le réel. Mais au-delà de cette fonction illustrative, il convient de souligner la portée symbolique de ces vêtements. Revêtir l'armoirie correspond en effet à un changement d'état qui associe intégralement l'individu au signe, symbole de son lignage et surtout du fief au titre duquel il exerce sa charge féodale et chevaleresque. Cette réalité, étendue chez les souverains à l'incarnation de la nation (Couronne et Etat), justifie amplement l'usage de tels vêtements dans les contextes cités : sacre, hommages, adoubements, jugements d'armes, tournois. Elle explique aussi la part prise par cet ornement dans les rites funéraires, les scènes votives ou les contemplations béatifiques. D'une part, l'habit féodal induit que l'orant rend son hommage supérieur à Dieu dont il se considère l'humble vassal, d'autre part, il le présente au Jugement sous l'identité qui a justifié son pouvoir et pour laquelle il doit rendre compte.

À la fin du Moyen Âge toutefois, le héraut d'armes est sans doute un des seuls à porter effectivement l'image héraldique à la place de son employeur. Homme-signe, il devient véritablement image chevaleresque, incarnation du patrimoine symbolique contenu dans l'armoirie.

BIBLIOGRAFÍA

- ADAM-EVEN, Paul: «L'armorial universel du héraut Gelre (1370-1395)», *Archives héraldiques suisses*, 1961-1968.
- ADHEMAR, Jean et DORDOR, Gertrude: «Les tombeaux de la collection Gaignières. Dessins d'archéologie du XVIII^e siècle», *Gazette des Beaux Arts*, juillet-septembre 1974, juillet-septembre 1976, juillet-août 1977.
- AILES, Adrian: «The knight, heraldry and armour: the role of recognition and the origins of heraldry», in HARPER-BILL, Christopher et HARVEY, Ruth (eds.): *Medieval Knighthood IV: Papers from the Fifth Strawberry Hill Conference 1990*. Woodbridge, Boydell Press, 1992, pp. 1-21.
- AILES, Adrian: «Heraldry as markers of Identity in the Medieval Literature. Fact of Fiction», in GIRBEA, Catalina et HABLOT, Laurent (éds.): *Marqueurs d'identités dans la littérature médiévale*. Rennes, PUR, p. 181-191.
- AILES, Adrian: «'You know me by my habit': heralds tabards in the fourteenth and fifteenth centuries», *The Ricardian*, vol. 13 (2003), pp. 1-11.
- BARTOLO DA SASSOFERRATO, *De Insigniis et Armis*, CICOGNI, Mario (ed.). Roma, Pagnini, 1998.
- BEAULIEU, Michèle et BAYLE, Jeanne: *Le costume en Bourgogne de Philippe le Hardi à la mort de Charles le Téméraire (1364-1477)*. Paris, PUF, 1956.
- BLANC, Odile: *Parades et parures: l'invention du corps de mode à la fin du Moyen Âge*. Paris, Gallimard, 1997.
- Bruges à Beaune, Marie, *l'héritage de Bourgogne*, SCHNERB, Bertrand (éd.), Paris, Somogy, 2000.
- CHATENET, Monique et LECOQ, Anne-Marie: «Le roi et ses doubles. Usages vestimentaires royaux au XVI^e siècle», *Revue de l'Art, Costume de cour au XVI^e siècle*, n° 174, 2011, pp. 21-31.
- CONTAMINE, Philippe: «Les pairs de France au sacre des rois (XV^e siècle). Nature et portée d'un programme iconographique», *Bulletin de la Société Nationale des Antiquaires de France*, 1988, 1990, pp. 321-348.
- DALAS, Martine: *Corpus de sceaux français du Moyen Âge: Les sceaux des rois et de régence*. Paris, Archives Nationales, 1980.
- DELGRANGE, Dominique: «Les armoiries inscrites sur un manteau porté par un animal, un type sigillaire, numismatique, héraldique original (XIV^e et XV^e siècles)», in LOSKOUTOFF, Yvan (éd.): *Héraldique et numismatique IV*. Rouen, Presses Universitaires de Rouen et du Havre, 2018, pp. 161-177.
- DEMAY, Germain: *Le costume au Moyen Âge d'après les sceaux*. Paris, 1880.
- FARAL, Edmond: *Les jongleurs en France au Moyen Age*. Paris, Honoré Champion, 1910.
- GAUDE-FERRAGU, Murielle: «Habit réel, habit imaginé. La reine de France en majesté (XIV^e-début du XVI^e siècle)», *Revue de l'Art, Costume de cour au XVI^e siècle*, n° 174, 2011, pp. 9-19.
- GAUDE-FERRAGU, Murielle: *D'or et de cendres. La mort et les funérailles des princes dans le royaume de France au bas Moyen Âge*. Villeneuve d'Ascq, Presses Universitaires du Septentrion, 2005.
- GAY, Victor: *Glossaire archéologique du Moyen Age et de la Renaissance*. Paris, Vieweg, 1928.
- GODEFROY, Frédéric: *Dictionnaire de l'ancienne langue française*. Paris, Librairie des Sciences et des Arts, 1938.
- GUENEE, Bernard et LEHOUX, Françoise: *Les Entrées royales françaises de 1328 à 1515*. Paris, C.N.R.S., 1968.

- HABLOT, Laurent: «Entre pratique militaire et symbolique du pouvoir, l'écu armorié au XII^e siècle», in METELO DE SEIXAS, Miguel et ROSA, M. de Lurdes (eds.): *Estudos de Heráldica medieval*. Lisbonne, 2012, pp. 143-165.
- HABLOT, Laurent: «Le double du prince. Emblèmes et devises à la cour: un outil politique», in PAVIOT, Jacques et alii (eds.): *La cour du prince*. Paris, 2011, pp. 281-299.
- HABLOT, Laurent: «En chair et en signes. Le corps héraldique et emblématique du prince au cœur des rituels de cour», in MARCHANDISSE, Alain (ed.): *Le corps du prince. Micrologus* XXII, 2014, pp. 657-678.
- HABLOT, Laurent: «Sous les fleurs de lis. L'utilisation des armoiries royales comme outil de gouvernement par les Capétiens directs», AURELL, Martin (éd.): *Convaincre et persuader: communication et propagande aux XII^e et XIII^e siècles*. Turnhout, Brepols, 2007, pp. 615-648.
- HABLOT, Laurent: «L'héraldisation du sacré aux XII^e-XIII^e siècles, une mise en scène de la religion chevaleresque ?», in AURELL, Martin (éd.): *Chevalerie et christianisme aux XII^e et XIII^e siècles*. Rennes, PUR, 2011, pp. 211-233.
- HABLOT, Laurent: «Aux armes saint Maurice! Saint Maurice et l'emblématique à la fin du Moyen Âge», in BROCCARD, Nicole, VANNOTI, Françoise et WAGNER, Anne (eds.): *Autour de saint Maurice*. Saint-Maurice, 2012, pp. 275-287.
- HABLOT, Laurent: «Saint Michel, Archétype d'un support héraldique: l'ange écuyer», in LAURANZON-ROSAS, Christian et DE FRAMOND, Martin (eds.), *Autour de l'archange saint Michel*. Édition des Cahiers de la Haute-Loire, Le Puy-en-Velay, 2012, pp. 265-278.
- HABLOT, Laurent: «Le cheval et l'emblématique», in LORANS, Elisabeth (éd.): *Le cheval au Moyen Âge*. Tours, PUFR, 2017, pp. 113-128.
- HABLOT, Laurent: «Revêtir le prince. Le héraut en tabard, image idéale du prince», *Le Héraut figure européenne, Revue du Nord*, t. 88, n° 366-367, juillet-décembre 2006, pp. 755-803.
- JEAN FROISSART: *Chroniques*, LUCE, Siméon et RAYNAUD, Gaston (eds.), Paris, Renouard, 1869-1899.
- JONES, Robert W.: «Identifying the warrior on the pre-heraldic battlefield», *Anglo-Norman Studies* 30, 2008, pp. 154-167.
- JONES, Robert W.: «“What banner thine?” The banner as symbol of identification, status and authority on the medieval battlefield», *The Haskins Society Journal* 15, 2006, pp. 101-109.
- JONES, Robert W.: *Bloodied Banners. Martial Display on the medieval Battlefield*. Woodbridge, Boydell Press, 2010.
- LABORDE, Léon de: *Les ducs de Bourgogne, étude sur les lettres, les arts et l'industrie pendant le XV^e siècle*. t. I, Paris, Plon, 1849.
- LACHAUD, Frédérique: «Armour and military dress in thirteenth- and early fourteenth-century», in STRICKLAND, Matthew: *Armies, Chivalry and Warfare in Medieval Britain and France. Proceedings of the 1995 Harlaxton Symposium*, Harlaxton Medieval Studies, 7, Stamford, P. Watkins, 1999, pp. 344-369.
- LACHAUD, Frédérique: «An aristocratic wardrobe of the late thirteenth century: the confiscation of the goods of Osbert de Spaldington in 1298», *Historical Research. The Bulletin of the Institute of Historical Research*, 67, 1994, pp. 91-100.
- LACHAUD, Frédérique: «Embroidery for the court of Edward I (1272-1307)», *Nottingham Medieval Studies*, 37, 1993, pp. 33-52.
- Le sacre royal à l'époque de Saint Louis*, LE GOFF, Jacques et alii (eds.), Paris, 2001 (édition du Ms. Lat. 1246 de la BnF).
- Le vêtement: histoire, archéologie et symbolique vestimentaires au Moyen Âge*, dir. PASTOUREAU, Michel. Paris, Le Léopard d'or, 1989.
- NEUBECKER, Ottfried: *Le Grand livre de l'Héraldique*. Paris, Elsevier Séquoia, 1977.

- OLIVIER DE LA MARCHE: *Mémoires*, BEAUNE, Henri et D'ARBAUMONT, Jules (éds.). Paris, 1883-1888.
- PASTOUREAU, Michel: «Stratégies héraldiques et changements d'armoiries chez les magnats florentins du XIV^e siècle», *Annales. Économies, Sociétés, Civilisations*, 43^e année, N. 5, 1988. pp. 1241-1256.
- PASTOUREAU, Michel et POPOFF, Michel: *L'Armorial équestre de la Toison d'or*. Saint-Jorrioz, Editions du Gui, 2001.
- PASTOUREAU, Michel et POPOFF, Michel: *L'Armorial Bellenville*. Tsa Éditions, Lathuile, 2004.
- PIPONNIER, Françoise: *Costume et vie sociale. La cour d'Anjou (XIV^e-XV^e s.)*. Paris – La Haye, Mouton, 1970 (*Civilisations et sociétés*, 21).
- PIPONNIER, Françoise et MANNE, Perrine: *Se vêtir au Moyen Age*. Paris, A. Biro, 1995.
- PRITCHARD, F.: «Two royal Seal Bages from Westmintser Abbey», *Textile History*, 20, 1989, pp. 225-234.
- PINOTEAU, Hervé: *La symbolique royale française V^e-XVIII^e siècles*. La Roche-Rigault, PSR Éditions, 2003.
- PRINET, Max: «Les usages héraldiques au XIV^e siècle d'après les Chroniques de Froissart», *Annuaire bulletin de la Sté d'Histoire de France*, 1916, p. 3-16.
- SHERMAN, Claire Richter: *The Portraits of Charles V of France (1338-1380)*. New York, New York University Press, 1969.
- VASSILIEVA-CODOGNET, Olga: «L'étoffe de ses rêves: le vêtement du prince et ses parures emblématiques à la fin du Moyen Âge», in *Se vêtir à la cour en Europe, 1400-1815*. Villeneuve d'Ascq, Publications de l'Institut de recherches historiques du Septentrion, 2011, pp. 43-66.



Dossier by Diane Bodart: *Wearing Images?* · *Imágenes portadas?* por Diane Bodart

- 15** DIANE BODART (GUEST EDITOR)
Wearing Images?. Introduction · Imágenes portadas. Introducción
- 33** MARIANNE KOOS (GUEST AUTHOR)
Small Volumes, Concealed Images: Portrait Miniatures and the Body · Pequeños volúmenes, imágenes ocultas: Las miniaturas retrato y el cuerpo
- 55** LAURENT HABLOT (GUEST AUTHOR)
Revêtir l'armoirie. Les vêtements héraldiques au Moyen Âge, mythes et réalités · Vestir el escudo de armas. Los vestidos heráldicos de la Edad Media, mitos y realidades
- 89** FELIX JÄGER
Body of Knowledge: Renaissance Armor and the Engineering of Mind · Cuerpos del conocimiento: armaduras del Renacimiento y la ingeniería de la mente
- 119** GUIDO GUERZONI
Devotional tattoos in Early Modern Italy · Tatuajes devocionales en la Italia de la Edad Moderna
- 137** KATHERINE DAUGE-ROTH
Prêt-à-porter: Textual Amulets, Popular Belief and Defining Superstition in Sixteenth and Seventeenth-Century France · Prêt-à-porter: amuletos textuales, creencias populares y definición de las supersticiones en la Francia de los siglos XVI y XVII
- 169** CRISTINA BORGIO
Wearing the Sacred: Images, Space, Identity in Liturgical Vestments (13th to 16th Centuries) · Vistiendo lo sagrado. Imágenes, espacio e identidad de las vestiduras litúrgicas (Siglos XIII al XVI)
- 197** JULIA MAILLARD
Les transports du masque. Pratiques et performativité de l'imaginaire (et) du paraître à la fin du XVI^e siècle · Medios del uso de las máscaras. Práctica y desarrollo de la imaginación y su representación a finales del siglo XVI
- Miscelánea · Miscellany**
- 237** ARACELI MORENO COLL
Pervivencia de motivos islámicos en el Renacimiento: El lema «l'zz Li-Mawlānā Al-Sulṭān» en las puertas del retablo mayor de la catedral de Valencia · Pervivencia of Islamic Designs in the Renaissance: Motto «l'zz Li-Mawlānā Al-Sulṭān» at the Doors of the Main Altarpiece of the Cathedral of Valencia

- 259** RAÚL ROMERO MEDINA
Plateros tardogóticos de Valladolid al servicio de la Casa Ducal de Medinaceli. A propósito de ciertas joyas para Doña María de Silva y Toledo · Late Gothic Master Silversmiths from Valladolid at the Service of the Ducal House of Medinaceli: Jewels for Doña María de Silva and Toledo
- 281** RAFAEL CASUSO QUESADA
Las vidrieras de la Catedral de Jaén · Stained Glasses in Jaén Cathedral
- 301** JUAN ISAAC CALVO PORTELA
La representación de San Norberto en las estampas flamencas del siglo XVII · Saint Norbert in some Flemish Engravings of the Seventeenth Century
- 331** ISABEL M^a RODRÍGUEZ MARCO
Definición, usos e historiografía de la miniatura-retrato · Definition, Uses and Historiography of Portrait Miniature
- 349** CARMEN DE TENA RAMÍREZ
El comercio de antigüedades en España a comienzos del siglo XX: el caso de José Gestoso y Pérez (1852-1917) · The Trading of Antiques in Spain at the Beginning of the 20th Century: The Case of José Gestoso y Pérez (1852-1917)
- 367** INOCENTE SOTO CALZADO
Una historia española del aguafinta · A Spanish History of Aquatint
- 389** RAQUEL LÓPEZ FERNÁNDEZ
Tradición, modernidad y transgresión en las artes escénicas españolas durante el franquismo: Víctor Cortezo y la escenografía de *La cena del rey Baltasar* (1939-1954) · Tradition, Modernity and Transgression during Francoism: Víctor Cortezo and the Scenography of *La Cena del Rey Baltasar* (1939-1945)
- 413** ROCÍO GARRIGA INAREJOS
El silencio como límite: en torno a la afirmación estética de la memoria traumática · Silence as a Limit: Regarding the Aesthetic Affirmation of Traumatic Memory
- 429** DIANA ANGOSO DE GUZMÁN
La materia viva: oro, alquimia y sanación en Elena del Rivero y Joseph Beuys · Live Matter: Gold, Alchemy and Healing in Elena del Rivero and Joseph Beuys
- 451** LUIS D. RIVERO MORENO
La industria cultural necesita máquinas. La Alhambra: patrimonio, turismo y producción económica · Cultural Industry Needs Machines. Alhambra: Heritage, Tourism and Economic Production

AÑO 2018
NUEVA ÉPOCA
ISSN: 1130-4715
E-ISSN 2340-1478

6



ESPACIO, TIEMPO Y FORMA

Reseñas · Book Review

475

SONSOLES HERNÁNDEZ BARBOSA

MICHAUD, Éric: *Las invasiones bárbaras. Una genealogía de la historia del arte*. Traducción de Antonio Oviedo. Buenos Aires, Adriana Hidalgo, 2017 [ed. Gallimard, 2015].

479

BORJA FRANCO LLOPIS

STAGNO, Laura, *Giovanni Andrea Doria (1540-1606). Immagini, committenze artistiche, rapporti politici e culturali tra Genova e la Spagna*. Génova: Genova University Press, 2018.

483

JOSÉ ANTONIO VIGARA ZAFRA

AGÜERO CARNERERO, Cristina (dir.), *Carreño de Miranda. Dibujos*, Madrid, Biblioteca Nacional de España y CEEH, 2017.